Mardi, 3 avril 1849. BUREAUX : 7, RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS. 1re année. — N° 20.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
PARIS.... .	24 fr.	12 fr.	6 fr.
SEINE......	28 »	14 »	7 »

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
DÉPARTEMENS..	32 fr.	16 fr.	8 fr.
ÉTRANGER.......	40 »	20 »	10 »

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé (*franco*) à M. CH. EDMOND. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus. — Les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées.

Pacte fraternel avec l'Allemagne;
Affranchissement de l'Italie;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 23 mai 1848.)

POLITIQUE GENERALE.

PARIS, 2 AVRIL 1849.

LE NOUVEL EMPEREUR D'ALLEMAGNE.

Un grand fait, un fait politique européen, vient de s'accomplir sous nos yeux, dans une ville qui touche presque à la frontière de la France.

On a changé l'esprit et la forme de toute l'Allemagne. Un empire nouveau surgit ; l'Allemagne nouvelle aura un empereur nouveau.

Le roi de Prusse, un Hohenzollern, est appelé à succéder aux Othon, aux Hohenstaufen, aux Habsbourg!

Tout cela s'est fait à l'insu de la France officielle. Le gouvernement le plus révolutionnaire de l'Europe, celui de la France, a pris dans cette question l'attitude la moins offensante pour la vieille diplomatie.

Le chargé d'affaires de France, heureux d'avoir été admis dans la société des grands personnages politiques, n'exigeait rien, ne demandait rien. Toutes les fois que ses amis les metternichiens ou les ennemis de la nouvelle Allemagne lui demandaient conseil, il en référait gravement à son gouvernement. La seule chose que les ministres français gardent avec une habileté universellement reconnue, c'est leur gravité silencieuse qui continue à couvrir leur nullité réelle.

La France est-elle décidée à favoriser l'établissement de ce nouvel empire, ou bien osera-t-elle le combattre ?

Un tel fait, il y a quelques années de cela, aurait bouleversé l'Europe entière.

Napoléon dut gagner vingt batailles pour faire accepter à l'Europe son titre nouveau d'empereur de la République française. Le monde a marché. Ce nouvel empereur d'Allemagne ne rencontrera pas d'opposition systématique de la part des monarchies, et pas même de la part du gouvernement quasi-républicain de la France.

Le roi de Prusse tient entre ses mains le sort des Peuples allemands. Dans la grande lutte, entre le monde nouveau et la vieille société, entre les républiques naissantes et les monarchies agonisantes, c'est le Peuple qui donne l'exemple du respect de la légalité et même de l'histoire.

Le Peuple s'attache au souvenir des temps passés. La poésie et l'histoire, la foi et l'espérance ont influé sur le choix du nouvel empereur, éléments électoraux dont en France on ne tient plus aucun compte.

Comment le roi de Prusse répondra-t-il à cet appel que lui fait le Peuple allemand? Acceptera-t-il? et, s'il accepte, comprendra-t-il le sens de cet appel?

Il a devant lui deux exemples, deux routes et deux manières d'agir.

D'abord l'exemple de l'empereur d'Autriche, qui accepte tout, constitutions et révolutions, qui les accepte publiquement, officiellement, les jure à la face de Dieu et des hommes, mais à condition d'en rendre l'application impossible. Il a devant lui l'exemple de l'ex-roi Charles-Albert, appelé à gouverner l'Italie, et en acceptant l'offre malgré lui (il en a fait l'usage que l'on sait).

Le roi de Prusse ferait bien de laisser là ces exemples historiques, et de créer, s'il est possible, une chose sans exemple :

Une royauté ou un empire populaire.

Ce qu'il aura à craindre, ce ne sont pas les invasions des étrangers et les luttes avec les partis dissidents à l'intérieur. Ce sont les conseils de ses amis, les alliés de l'empereur d'Autriche et de la Russie. En définitif, lui faudra-t-il s'unir à la Russie, à l'Autriche, au ministère français, ou bien aux peuples de l'Europe?

Tous les pouvoirs nouveaux, élevés par le Peuple : Louis-Philippe, Chlopicki, Charles-Albert, ont préféré l'alliance avec des ennemis.

Ils sont tous tombés.

Le ministère actuel du nouveau pouvoir de la France fait tout ce qu'il peut pour la faire entrer dans cette politique qui aboutit à la chûte.

Le roi de Prusse choisira, les peuples aviseront !...

Il ne faut pas s'y tromper : l'Italie, divisée et désorganisée comme elle l'est, ne saurait triompher de son implacable ennemie par une guerre régulière. Il n'y a de salut pour elle que dans une guerre d'insurrection populaire. Voici ce qu'écrivait à ce sujet M. Ricciardi, bien avant que le Piémont ne reprît les armes.

« Notre guerre contre l'Autriche ne peut réussir qu'à la condition d'être conduite révolutionnairement, au lieu d'être faite uniquement d'après les principes de la stratégie, car nos jeunes armées, privées surtout de bons officiers, doivent mal lutter contre la forte organisation et la sévère discipline des vieilles bandes autrichiennes. Il faut, la guerre éclatant de nouveau, surexciter l'élan national par tous les moyens que l'esprit révolutionnaire seul peut fournir, et faire en sorte qu'au son du tocsin des moindres villages les populations accourent à l'appel de la patrie, non point pour combattre en bataille rangée, mais pour faire des *Vêpres italiennes !* »

Que le Parlement piémontais, au lieu de se laisser dissoudre par le gouvernement, transporte donc son siége dans la ville de Gênes. Que là il fasse un appel à toute l'Italie, et sa voix trouvera, sans nul doute, le même écho que celle de Venise, qui, abandonnée par Charles-Albert, lors du fatal armistice du 5 août, vit des milliers de volontaires accourir à son aide de toutes parts ! Et quelle ville est plus digne, avec Venise, de soutenir l'honneur des armes italiennes et le drapeau de l'indépendance nationale, que celle qui, en 1748, sut expulser de ses murs une armée autrichienne de trente mille hommes? Ce souvenir glorieux est bien loin d'être éteint dans le cœur des Génois, qui n'ont pas oublié, non plus, qu'au spectacle sublime de leur valeur, le secours des armes françaises ne se fit pas attendre. Or, les mêmes faits se renouvelant serait-il possible que le gouvernement de la France républicaine, tout misérable qu'il est, ne fit pas à son tour ce qu'a fait la France de Louis XV?

DERNIÈRES NOUVELLES D'ITALIE.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DE LA *Tribune des Peuples*.

Nos lettres de Turin sont du 29 mars.

La *Gazette Piémontaise* rectifie ainsi la composition du nouveau ministère :

Delaunay, affaires étrangères et président du conseil; Pinelli, intérieur; Demargherita, garde des sceaux, affaires ecclésiastiques, grâces et justice; Morozzo della Rocca, major-général, guerre et marine; Nigra, finances; Galvano, travaux publics, agriculture et commerce; Mameli, instruction publique; l'abbé Vicenzo Gioberti, ministre sans portefeuille, chargé par intérim de l'instruction publique.

La séance du 28 de la Chambre piémontaise a été moins orageuse que les deux qui l'ont précédée. L'Assemblée a persisté dans sa résolution de refuser l'armistice, et à exiger la continuation de la guerre par tous les moyens possibles.

La commission chargée de porter au nouveau roi une adresse contenant l'expression des vœux de l'Assemblée a rendu compte de sa mission. Le roi, après avoir remercié la Chambre de ses sentiments pour son père, et avoir assuré qu'il ferait tout ce qu'il pourrait pour obtenir une modification des conditions de l'armistice, termina en disant que rien ne lui tenait tant à cœur que l'honneur national ; qu'il *acceptait de bon gré l'offre généreuse de la nation pour continuer la guerre de l'indépendance*, et qu'il ne s'écarterait jamais à ce sujet de la voie que son père lui avait tracée.

Le ministre de l'intérieur Pinelli avait à s'expliquer, dans la séance du 28, sur la pensée du cabinet touchant l'armistice. Quelques articles, a-t-il dit, purement politiques doivent être sanctionnés par le parlement; les articles militaires ne sont pas du ressort du pouvoir législatif. Le cabinet, a continué le ministre, ne veut pas rentrer, pour le moment, dans des discussions spéciales, car ayant trouvé les conditions de l'armistice très onéreuses, il a envoyé au quartier-général autrichien un messager pour en obtenir la modification.

Pinelli a terminé son discours en disant que l'armée étant pour le moment hors d'état de combattre, il n'y avait pas autre chose à faire qu'à rester calmes et à attendre les événements.

Cette déclaration du ministre de l'intérieur a été couverte de marques non équivoques et générales de réprobation. Quand le président se leva pour annoncer que MM. Da Bormida et Cristiani avaient refusé le portefeuille, des applaudissements unanimes vinrent témoigner des sentiments sympathiques qui animent l'assemblée pour les hommes qui ne consentent pas à transiger avec leur conscience et avec l'honneur du pays.

La séance a été levée après que la Chambre eut décidé qu'elle se réunirait, le lendemain 29, en comité secret pour délibérer sur les dispositions à prendre dans les circonstances actuelles.

Il nous est parvenu de nouveaux détails sur la bataille de Novare qui a été très sanglante. Les Autrichiens ont été obligés de renouveler trois fois leurs lignes. Du côté des Piémontais, les tirailleurs, la cavalerie et l'artillerie ont soutenu bravement le combat. Le nombre des morts, officiers et soldats, est très grand ; à Novare seulement, il y a plus de 5,000 blessés ; on évalue le nombre des morts à 10,000. Les forces de Radetzki s'élevaient à 70,000 hommes ; les Piémontais n'avaient que 40,000 hommes en ligne.

La brigade de Savoie, le 19e et le 23e régiments, composés de réfugiés lombards et modénais, ont fait des prodiges de valeur ; mais à la fin, accablés par le nombre, ils ont été forcés à la retraite. Neuf régimens se sont refusés à prendre part au combat et ont tourné le dos à Charles-Albert lui-même, qui les suppliait de faire leur devoir. Toutes nos correspondances attribuent la cause du désastre à la conspiration réactionnaire qui avait désorganisé l'armée. On avait répandu par milliers dans les rangs des bulletins contenant ces paroles : *Soldats, pour qui vous battez-vous? La République vient d'être proclamée à Turin.*

Perrone, quoique blessé à la main, est resté à son poste et a continué à charger l'ennemi. Une balle l'ayant frappé au front, il fut emporté du champ de bataille; on désespère de ses jours. Riccardi et Mattei sont cités comme s'étant particulièrement distingués

---

Une nouvelle importante nous arrive de Gènes. Des dépêches portant au général la Marmora l'ordre d'entrer dans cette ville ayant été interceptées, les Génois ont vu dans cet ordre la preuve d'une trahison, et, après avoir fermé les portes, ils ont proclamé leur indépendance.

Une lettre de Marseille, dans laquelle nous lisons : « *Hier le tocsin sonnait à Gènes et les portes de la ville ont été fermées aux soldats piémontais.* » confirme cette nouvelle.

Une lettre d'Italie nous annonce que dix mille Piémontais étaient entrés à Como. Si ce fait se confirme, la guerre de l'indépendance prendrait une tournure fâcheuse pour les Autrichiens.

On nous écrit de Rome, 24 mars :

« Douze bataillons de garde nationale seront immédiatement mobilisés dans les provinces pour être envoyés sur le théâtre de la guerre de l'indépendance.

» Le corps universitaire et le bataillon des financiers se sont mis à la disposition du ministre de la guerre.

Nos lecteurs trouveront plus loin la liste des princi-

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES.

LA PRINCESSE DE BABYLONE [1],

OU MÉMOIRES DE THÉRÈSE AMIRA ASMAR,

Fille de l'émir Abdallah.

(Traduit de l'arabe et collationné sur la dernière édition de Londres.)

> Les maux sont le marteau, la vie est un enclume ;
> L'homme, comme un métal, est né pour s'y forger,
> Heureux, si cette épreuve a pu le corriger.

SUITE DU CHAPITRE IV.

Ces féroces enthousiastes sont très redoutés, parce qu'il égorgent impitoyablement les malheureux qui tombent entre leurs mains. Les yezidis sont tous de terribles voleurs. Il ne manquent jamais d'attaquer les caravanes qui traversent le pays infecté de leurs bandes, et traitent avec la dernière barbarie les malheureux voyageurs. Ils ont en horreur le nom de Mahomet; et, dans tous les cas, un musulman qu'il trouvent isolé, devient la victime de leur cruauté la plus raffinée. Ils croient qu'en égorgeant un mahométan, et surtout un schériff ou descendant du prophète, ils obtiennent un passeport définitif pour le royaume de l'éternelle félicité, une entrée triomphante dans leur *jennals* ou paradis. Tout Yézidis qui tombe sous les coups d'un musulman est regardé comme un martyr.

Les Yesidis ont un grand respect pour les chrétiens, ou plutôt pour les églises chrétiennes et les monastères ; mais je n'ai jamais oui dire que ces voleurs aient respecté la vie et la bourse d'un chrétien faisant partie des caravanes qu'ils ont attaquées. En entrant dans un monastère, ils quittent leurs chaussures, et manifestent leur vénération en baisant les murs du bâtiment sacré; mais ils ne mettent jamais le pied dans une mosquée.

Ils craignent tant d'offenser leur prince ou *émir*, le grand sheikh, appelé aussi prince des ténèbres, qu'ils évitent soigneusement de prononcer toute syllabe qui pourrait avoir le moindre rapport avec ce nom redouté.

Ces fanatiques ont des écrits qu'ils citent à l'appui de leurs doctrines. Ils ont surtout grand soin de rappeler le passage de l'Evangile où il est dit que le démon transporta un jour le Sauveur sur la plus haute des montagnes et qu'il lui offrit l'empire du monde s'il voulait se prosterner à ses pieds et l'adorer. De cette circonstance ils arguënt que le gouvernement du monde appartient à Satan qu'ils vénèrent pour détourner sa colère plutôt que par admiration de ses attributs bienfaisants. On croit généralement qu'ils descendent des manichéens. Ils ont des prêtres et pasteurs spirituels dont le chef a l'honneur et l'insigne privilége d'entrer en communication directe avec sa majesté infernale. Ils consultent ce pontife avant de partir pour une expédition de quelque importance. Je n'ai jamais pu obtenir de plus grands renseignements sur leurs dogmes et leurs croyances, et je les ai toujours trouvés très réservés dans leurs conversations avec les personnes qui ne sont pas de leur religion.

Les yézidis célèbrent chaque année, dans une église, une grande fête, à laquelle se rendent tous les leurs, pour y tenir leur assemblée générale. Ce saint lieu est, dit-on, dans les montagnes du Kurdistan. Leur teint et leurs cheveux sont si variés, qu'ils paraissent appartenir à une race mixte. Leur taille est haute et bien proportionnée. Ceux qui habitent les montagnes ne coupent jamais leurs cheveux ni leur barbe, ce qui leur donne un aspect féroce, parfaitement en rapport avec leur manière de vivre.

Plusieurs pachas ont souvent tenté de détruire ces bandes de maraudeurs; jusqu'à ce jour, ils n'ont pu y réussir. Mon père les recevait à sa table. Observateur des moindres pratiques de sa religion, il croyait, en agissant ainsi, imiter l'humilité de son divin maître, qui ne dédaignait pas de manger avec les publicains et les pécheurs.

Les cérémonies nuptiales des chrétiens de Mésopotamie diffèrent entièrement des mariages européens. Les fiançailles sont célébrées par les parents quelques jours après la naissance de leurs enfants. Lorsqu'une femme a atteint l'âge de vingt-un ans, elle est classée parmi les beautés tout à fait *passées*, et n'a plus de chances de trouver un époux. La dot est fournie par le mari. Une femme fût-elle la fille d'un prince riche et puissant, n'apporte rien au ménage que ses parures et quelques objets de peu de valeur, tandis que le mari a déjà fait des présents au père, à la mère, aux parents, aux amis de sa femme, sans compter les autres dépenses accidentelles. Cependant, à la mort du père de sa femme, le mari est appelé à prendre sa part des biens de ses parents.

Le jour fixé pour sa noce, l'époux se rend de très grand matin, accompagné de tous ses amis, à la maison de sa fiancée. Après avoir reçu la bénédiction du prêtre, on sort en grande calvacade divisée en deux pelotons. Dans l'une se trouvent le fiancé, les garçons d'honneur, les parents et les amis; dans l'autre, la fiancée, aussi à cheval et complétement voilée, suivie de ses parents, de ses amies, et, outre les personnes spécialement invitées à la cérémonie, il y a toujours grand concours de connaissances, d'amis, de voisins qui suivent à pied.

Le cortége parcourt ainsi la ville ou le village dans lequel résident les parents des époux, en chantant des alleluias et des cantiques avec accompagnements de symbales et de roulements de tambours, de cornets et de trompettes. On s'avance en chantant, en se réjouissant, et chacun appelle les bénédictions du ciel sur la tête des deux fiancés dont la destinée va être unie par des liens indissolubles autant que durera leur pélerinage sur la terre. Tous les cœurs battent d'amour et de joie : dans ce jour il n'y a ni envie, ni haine, ni malice.

Mais... silence..... on est à la porte de l'église, les roulements du tambour cessent; on n'entend plus le bruit des cymbales ; la trompette est muette comme un tombeau; les cris de jubilation qui s'élevaient du milieu de la foule ont fait place aux hymnes d'adoration. A peine a-t-on dépassé l'église qu'on entend de nouveau les cris de joie et les chants d'enthousiasme. Dans cette allégresse générale, les pauvres ne sont pas oubliés. Les paras pleuvent des mains d'un des garçons d'honneur, qui remplit l'office d'aumônier, et puise dans une petite corbeille attachée au pommeau de la selle la petite monnaie qu'il distribue à tous les spectateurs qui se pressent autour de lui.

En répétant ainsi des hymnes et des chansons, ils arrivent à la maison de l'épousée. Sur la porte se trouve un vase de porcelaine qui est mis en pièces; une des parentes de l'épousée, qui reste tout le temps voilée, la descend de cheval et la porte dans l'appartement de réception, où elle se place sur un siége depuis longtemps préparé. On y régale toutes les amies; les femmes mariées et celles non mariées se distinguent les unes des autres par leurs coiffures; les dames portent des ornements en vermeil, les jeunes filles un turban en mousseline blanche orné quelquefois de fleurs brodées.

Le mari conduit aussi ses parents et ses amis à un salon de réception, dans une autre partie de la maison. Ces cérémonies sont renouvelées chaque jour pendant toute la semaine ; l'assemblée entière, qui se compose de cinq ou six cents individus, se rend chaque jour à la maison du mari pour boire, manger et se livrer à la joie. Souvent on varie les amusements par des promenades hors ville, où l'on dresse des tentes pour une fête champêtre. Les dépenses sont payées par le mari et ses amis ; la tente de l'épouse est ordinairement en toile bleue-clair. Les chants, la danse, les festins occupent tout le temps jusqu'au troisième jour ; alors on se sépare, chacun rentre chez lui, laissant les époux jouir tranquillement des voluptés de la lune de miel. On n'entend pas parler en Mésopotamie de querelles conjugales; et l'amour, solennellement juré sur l'autel, dure aussi longtemps que la vie, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune.

On pleure pendant six jours la perte d'un parent ou d'un ami. Il y a quelque temps, une personne morte le matin était ensevelie à midi ; mais cet usage a été réformé, parce ce qu'on a découvert que plusieurs personnes avaient été enterrées vives, et le délai des funérailles a été étendu à vingt heures. Pendant les six jours en question on n'entend que cris de douleur et lamentations. Chaque jour les amis et les parents du défunt vont à son tombeau qu'ils arrosent de leurs larmes en faisant retentir l'air de leurs cris de douleur. Pendant quarante ans on se rend au cimetière deux fois par semaine, et le samedi dans la première année pour y faire des prières.

Dans aucun autre pays l'affection filiale n'est plus vive que dans ces communautés chrétiennes. Presque toujours le père demeure avec ses enfants jusqu'à sa mort; il est remplacé par l'aîne des fils qui hérite du titre de chef de la famille.

Quelque temps avant mon arrivée à Tilkef, se passa un fait que les habitants regardent, avec raison, comme inférieur à un miracle semblable rapporté par la Bible.

Pour s'expliquer le fait, il faut d'abord savoir que la chaux avec laquelle on prépare le ciment dont j'ai parlé plus haut, s'obtient avec de gros marbre des montagnes voisines, qu'on calcine dans une vaste fournaise, chauffée avec du foin, seul combustible dans cette partie de l'Asie. Un pauvre homme, chrétien très zélé, cité comme un modèle de vertu, était un jour occupé à entretenir une de ces fournaises ; il venait de prendre son poste, lorsque le toit qui se trouvait entre lui et la masse enflammée, qui brûlait dessous, s'abîma tout-à-coup avec fracas, l'entraînant dans le gouffre embrasé.

Tout le monde crut que le malheureux ouvrier avait infailliblement péri. Ses camarades abandonnèrent leur travail pour enlever les pierres qui étaient tombées dans la fournaise. Cette pénible occupation dura deux jours, et ils s'attendaient à ne trouver que les os calcinés de leur compagnon. Cependant, lorsqu'ils eurent tout déblayé, ils restèrent quelques instants muets de surprise en entendant la voix de leur frère. Ils redoublèrent d'efforts, car dans leurs cœurs l'espé-

---

(1) Voir les numéros des 27, 28, 30, 31 mars et 1 avril.

paux adhérents au club de la rue de Poitiers et le montant de leur souscription Nous avons lu avec surprise sur cette liste le nom de la *Démocratie pacifique*; si le fait est exact, il doit être le résultat d'une théorie que nous ne connaissons pas.

Séance de l'Assemblée.

La séance d'aujourd'hui explique et complète parfaitement celle d'avant-hier : lâcheté à l'extérieur, ignominie et corruption à l'intérieur, voilà les auspices sous lesquels le cabinet poursuit sa marche funeste. C'est qu'en dépit des phrases les faits ont leur logique implacable, ils s'enchaînent, ils se déduisent les uns des autres, et MM. les ministres auraient beau crier sur les toits qu'ils ont adhéré à la République, tant qu'au dehors ils protégeront le Croate et prendront le Moscovite pour modèle, en dedans leur politique ne différera en rien de celle de Radetzki et du tzar Nicolas.

Samedi dernier vous avez enfin levé le masque, MM. du gouvernement, vous nous avez apparu dans tout le cynisme de votre politique ; à nous maintenant de vous suivre sur ce fatal terrain où vous entraînez le pays, à nous de démontrer l'excès de l'abaissement où vous voulez le précipiter, et de prouver la véracité de nos assertions en analysant chaque pas que vous faites dans votre carrière.

Eh mon Dieu ! nous vous le disons franchement, nous demandons la guerre; oui, la guerre pour la défense des principes sacrés des nationalités, pour l'honneur, la dignité, la grandeur de la France, pour l'accomplissement de la mission que la Providence lui a assignée dans l'humanité, la dernière guerre de la liberté et de la lumière contre le despotisme et les ténèbres du monde ancien. Mais la guerre, ce sacrifice que vous paraissez tant redouter, vous la demandez aussi, seulement vous l'appelez à l'intérieur, vous la voulez liberticide, pour le triomphe de vos vieilles doctrines et de vos intérêts égoïstes.

Voyez plutôt où vous allez : après avoir livré l'Italie au pillage et à l'oppression, vous retournez tranquillement à votre budget, et comme pour prouver à Radetzki la sympathie de vos opinions respectives, vous arrivez avec la proposition d'un crédit pour augmenter votre gendarmerie, vos gardes municipaux, et cela, ainsi que vous l'avouez vous-mêmes, plutôt dans un but politique qu'à cause des considérations administratives. Le peuple vous paie déjà vingt millions pour l'entretien de la gendarmerie, la ville de Paris dépense un huitième de son revenu pour la police ; et vous trouvez que cela ne vous suffit pas.

La nécessité des gendarmes se fait, il est vrai, chaque jour plus vivement sentir : le paysan se dit malheureux et ne veut pas payer les 45 centimes ; l'ouvrier, en proie à une soif morale et à une faim physique pourrait, oublier les devoirs que lui impose la République et donner libre cours à son exaspération

La majorité comprend trop bien les besoins de son époque ; aussi, malgré les observations judicieuses de M. Charras, s'empresse-t-elle de voter les fonds demandés par M. le ministre de l'intérieur.

Le cabinet a remporté la victoire, il pourra désormais tenir en respect les démagogues et les anarchistes, faire la chasse aux clubs et maintenir la tranquillité dans le pays en défendant les rassemblements et les tumultes. Au reste, quant à ces derniers, ainsi que nous en avons eu l'exemple aujourd'hui, la République n'en manquera jamais, tant qu'il y aura à l'Assemblée un orateur qui saura soulever une question orageuse.

Et qu'on n'aille pas supposer qu'une question orageuse soit celle qui traite des grands intérêts de la France, de son humiliation ou de sa dignité, de son influence ou de son isolement dans la famille des peuples européens. Pour agiter une pareille question, il suffit de dévoiler une mesquine turpitude du ministère dans le genre de celles qui excitaient jadis l'indignation de M. Barrot contre la concession du théâtre lyrique de M. Duchâtel ou la recette particulière de Corbeil de M. Guizot.

C'est précisément ce qui a eu lieu aujourd'hui, M. Brard est venu dénoncer à la tribune que dix-huit préfets de Louis-Philippe recevaient une pension de retraite sans remplir les conditions de la loi qui exige trente années de service actif ou bien soixante ans d âge. Peu à peu la question s'est éclaircie et a même pris de grandes proportions morales et politiques.

Le fait est qu'après la Révolution de février, plusieurs de ces fonctionnaires attachés évidemment à la personne du Bourbon et non à leur patrie, ont déclaré qu'ils ne voulaient plus servir la République, mais qu'ils ne renonçaient pas pour cela à puiser dans son trésor.

Ces messieurs, parmi lesquels on rencontre les noms de MM. Thomas, Napoléon Duchâtel, Delamarre et autres, pour la plupart riches rentiers de l'Etat, ont donc résolu de mettre à profit l'identité de leurs opinions avec celles de MM. les ministres et de se faire allouer des pensions, qui, inutiles à leur entretien, pourraient au besoin leur servir, ne fût-ce qu'à alimenter la caisse du club Poitiers. Il n'y avait en apparence qu'une seule difficulté; aucun des ex-préfets ne comptait trente ans de service, aucun n'était sexagénaire, mais comme avec un peu d'expérience on trouve toujours le moyen de se tirer d'affaire, ils ont profité d'une clause de la loi qui, en cas d'infirmités contractées au service de l'Etat, permet de réclamer la pension de retraite. Ils se sont en conséquence fait délivrer des certificats constatant leurs diverses maladies, et enfin ils sont parvenus à se faire inscrire sur le budget du ministère de l'intérieur.

En attendant, la réaction faisait de rapides progrès. Des hommes qui dans les premiers mois de la République étaient impossibles, devinrent indispensables sous le régime de MM. Odilon Barrot et Léon Faucher, et il arriva un jour que les infirmes se virent appelés à ces mêmes fonctions que depuis peu l'état fâcheux de leur santé les avait forcés d'abandonner.

Aussi quand on est venu à discuter le budget des pensions de retraite, l'opposition a-t-elle exhibé immédiatement l histoire des fonds employés au profit des préfets de Louis-Philippe, et, par l'entremise de M. Jules Favre, a-t-elle livré un rude assaut au cabinet qui aujourd'hui, pour la première fois, a tremblé dans sa base.

Le tumulte a été effroyable ; la Montagne voulait en finir pour toujours avec M. Odilon Barrot et consorts; mais M. Goudchaux, apparaissant à la tribune avec sa parole conciliante, est parvenu à décider l'Assemblée à renvoyer l'enquête sur les pensions à la commission du budget des finances. Sa motion a été adoptée à une très faible majorité contre l'ordre du jour de M. Jules Favre, qui proposait l'enquête et en même temps le blâme du ministère pour la nomination des trois préfets pensionnés.

C'est tout ce que nous avons à dire sur le débat d'aujourd'hui; libre à M. Taschereau, l'homme aux fouilles impures, de remuer ces sortes d'affaires; quant à nous, après la discussion peu chaleureuse de samedi, où cependant il s'est agi de tout un peuple exterminé par l'invasion étrangère, nous avons éprouvé un fort médiocre besoin de nous passionner pour un incident qui exciterait plutôt un froid mépris qu'une violente explosion de ressentiment et d'indignation.

M. Ivan Golowine a adressé la lettre suivante à M. Thiers :

Monsieur,

Encore un discours ou deux dans le genre de celui que vous avez prononcé à l'Assemblée le 31 mars, et le parti dont vous êtes le champion aura vécu, et votre mérite, que la réaction a fait sortir du gouffre où l'avait enterré la révolution, retombera dans l'oubli.

Ceci, Monsieur, ce n'est point un rouge, c'est un ancien diplomate qui vous le dit, en vous remerciant sincèrement pour votre discours.

L'Autriche, Monsieur, n'existe que grâce à l'ignorance des diplomates français et à la perfidie du tzar russe, qui trouve son intérêt à maintenir l'empereur d'Autriche sur son trône à demi-brisé.

Comment, monsieur, pendant que le général Bem, à la tête d'une milice hongroise forte de 20,000 hommes tout au plus, bat les Autrichiens partout où il les rencontre, vous, *au nom de l'honneur de votre pays*, vous demandez 800,000 Français pour engager la guerre contre cette vieille poupée qui s'appelle l'Autriche et vous invoquez encore des miracles tels que Marengo et Wagram!

Rougissez, monsieur, car moi qui ne suis Français que par mes sentiments je rougis pour vous. Je sais ce que vaut la diplomatie française, on n'en tient guère compte à l'étranger où l'on sait que messieurs de l'hôtel des Capucines ignorent jusqu'à la géographie ; mais l'armée française, monsieur, c'est la première armée du monde. Elle ronge son frein ; il ne lui est donné de voir l'Italie que de loin, mais la faute en est à vous et à vos consorts.

La guerre avec l'Autriche, avez-vous dit, c'est la guerre avec le monde entier. Les coalitions étaient faciles, naturelles du temps de Napoléon, qui faisait la guerre aux nations, retenues dans les fers de la barbarie; mais aujourd'hui, qui donc voudrait faire cause commune avec la Russie?

Pour combien comptez-vous, Monsieur, l'armée russe? l'estimez-vous à deux millions, ou bien à 1,200,000? Sachez donc une fois pour toutes que la Russie ne peut pas envoyer plus de 200,000 hommes à l'étranger. Du temps de l'Empereur, ses armées se montaient à 100,000 hommes, et, depuis, rien ou preque rien n'est changé, car il faut autant de troupes pour la conservation de la Pologne qu'il en a fallu pour sa conquête.

Avec 60,000 Français, on serait dans quinze jours sous les murs de Vienne dont la garnison se monte à 8,000 hommes.

Mais permettez-moi de ne pas insister davantage, de ne pas vous dévoiler une politique que vous n'êtes pas appelé à suivre. *La rente oblige*, telle est votre devise, et nous tous nous ne sommes pas, nous ne pouvons pas être républicains à votre manière. Il suffit que les étrangers aient une juste mesure de votre valeur diplomatique et il ne leur reste qu'à vous remercier encore une fois d'avoir bien voulu la leur donner.

Agréez, monsieur, l'assurance de mon profond respect,

IVAN GOLOWINE.

Paris, 2 avril 1849.

Lorsque nous donnions dernièrement la biographie du général Chrzanowski, nous signalions déjà son manque de foi révolutionnaire et son respect pour ces pouvoirs que les hommes du jour en France appellent des pouvoirs réguliers.

Au moment où nous écrivions, Chrzanowski commandait une armée ; ce n'était pas le moment de donner des avertissements. D'ailleurs, Charles-Albert a été plus d'une fois averti sur le compte du général Chrzanowski. Le malheureux roi a préféré suivre les conseils de l'aristocratie polonaise et du jésuitisme francais. Chose étrange ! le général Chrzanowski, de tous les Polonais marquants, était celui qui paraissait le moins accessible a tout sentiment religieux, et c'est lui que le parti jésuitique poussait au pouvoir, par cette seule considération qu'il s'avouait hautement partisan quand même de la monarchie.

Le culte des rois, dans l'esprit des catholiques officiels d'aujourd'hui, excuse tout ce qui peut se commettre contre Dieu. Les mêmes hommes qui ont tué la révolution polonaise, les Czartoryski, les Zamoïski, l s Romarino, aidés de leurs alliés français qui ont faussé la révolution de Juillet et celle de Février, se sont servis du général Chrzanowski, leur ancien instrument, pour frapper au cœur la révolution en Italie. La honteuse capitulation de Varsovie explique celle qu'a contresignée le 26 mars le général Chrzanowski. La même majorité philippiste qui s'était tant réjouie de la chûte de Varsovie, triomphe aujourd'hui dans l'espoir de voir tomber Turin et Alexandrie.

Il y a progrès en cynisme !

Aujourd'hui le citoyen Thiers avoue franchement sa vieille admiration pour l'empereur Nicolas, et le citoyen Dupin qui, pendant longtemps, n'avait que des sympathies secrètes pour le citoyen Thiers, ne craint plus de l'applaudir en public.

Le *Constitutionnel* complète aujourd'hui le long discours de M. Thiers sur l'Italie. Après avoir dit que la révolution italienne n'avait rien de national et qu'elle n'était qu'un affaire de clubs et d'intrigues politiques, il accuse aujourd'hui les révolutionnaires d'avoir, par leurs tentatives, *condamné à l'exil éternel deux cent mille Lombards*. Si une seule province d'Italie compte, d'après le journal de M. Thiers, *deux cent mille exilés*, il a dû évidemment y avoir quelque chose de national dans un pareil mouvement. Quant aux chiffres, le *Constitutionnel* est de la force de M. Thiers.

REVUE DE LA PRESSE.

Journaux de Paris.

Tous les journaux s'occupent du comité de la rue de Poitiers. La *Patrie* et les *Débats* publient aujourd'hui la première liste de souscription, les chiffres sont éloquents et ils prouvent clairement que cette réunion est une *ligue des écus* contre le parti libéral. Toute distinction, tout souvenir s'efface dans le cénacle, le légitimiste et l'orléaniste se promettent appui, l'aristocratie héraldique serre la main de l'aristocratie financière ; nous y voyons les noms des anciens satisfaits briller à côté des satisfaits du jour ; enfin c'est l'arche sainte dans laquelle se réfugient toutes les craintes, tous les mauvais vouloirs, les ambitions déçues et les ambitions nouvelles. M. Thiers est le grand meneur de la barque ; MM. de Malleville, Achille Fould, Delessert et Duvergier de Hauranne, ses principaux aides-de-camp. Les bonapartistes y sont assez rares. Cependant on en voit encore quelques-uns. On comprend que la *Liberté* et les siens n'y trouvent pas leur compte ; les ambitieux s'offusquent les uns les autres. Après cet exposé des éléments constitutifs du comité de la rue de Poitiers, nous laissons à nos lecteurs le soin de le juger. Ce qu'en disent les autres journaux les y aideront encore.

La *Réforme* examine l'enseignement politique de la rue de Poitiers ; voici ce que nous promet cette politique :

« Que nous apprendront M. Thiers ou M. Molé, M. Berryer, M. Pasquier, M. Decazes et ceux qui se rangent à leur suite ? Qu'ont-ils à nous dire sur l'honneur national, sur l'indépendance du pays, ces hommes dont quelques-uns firent cortége aux Cosaques et dont l'ambition s'est agenouillée devant toutes les rancunes sanglantes de la royauté et de l'étranger? Que voulez-vous que nous apprennent sur la politique internationale et le droit des Peuples les partisans de l'intervention espagnole en 1823, alliés aujourd'hui au misérable abaissement de 1840 ? Est-ce que la politique royale qui fit au canon de Beyrouth un si déshonorant accueil ne continuait pas les lâchetés de l'évacuation d'Ancône, laquelle à son tour continuait toutes les hontes de 1815 ?—Ces gens là se rejoignent, ils se trouvent côte à côte; mais cela est tout naturel. »

Le *National* répond au *journal des Débats*, qui reproche à la *République* d'avoir dilapidé les finances, et d'avoir jeté 200 millions dans le gouffre que c'est à la monarchie qu'il faut s'en prendre. Il prouve, du reste, par des chiffres que nous nous trouvons en meilleure position financière qu'on ne l'a jamais été sous Louis-Philippe. Voici comment il termine son article.

« Nous espérons qu'après cette explication, on ne reviendra plus sur cette impudente calomnie des 200 millions *dissimulés et dévorés par les Républicains*. S'il est malheureusement vrai, comme le dit le *Journal des Débats*, que bien des millions ont été jetés dans un gouffre, ce gouffre a été creusé par la monarchie, et déjà la République l'a comblé à moitié, puisque le total des déficits et des découverts, qui était, avant février, de près d'un milliard, restera probablement de 500 millions, après les réductions qu'opère actuellement sur le budget l'Assemblée nationale. »

La *Révolution démocratique et sociale* s'exprime ainsi au sujet de la rue de Poitiers.

« Le comité de la rue de Poitiers a ouvert une souscription pour la propagande anti-socialiste. En trois jours cette souscription avait produit *cent huit mille francs*, rien que cela! Nous ne sommes donc pas des adversaires si peu redoutables, puisqu'on est si prompt à faire de pareils sacrifices pour nous combattre! La bourgeoisie n'est donc pas si rassurée, puisqu'elle verse avec tant d'empressement les fonds destinés à soudoyer ses champions ! »

La *Presse* continue de blâmer la conduite du ministère à propos de la non-intervention. Cependant la *Presse* dit que si elle était à la place du ministère elle n'interviendrait pas non plus. Nous ne pouvons nous expliquer ces opinions si opposées, c'est une de ces bizarreries que nous remarquons dans la logique habituelle de la *Presse*, sans toutefois les comprendre.

Le *Constitutionnel* s'indigne très fort contre les journaux rouges qui osent trouver de la beauté et de la logique dans le discours de Ledru-Rollin. Et M. Thiers? Et M. Thiers ! s'écrie-t-il dans son désespoir,

---

rance avait pris la place du désespoir. En quelques minutes, ils eurent le bonheur de retirer leur ami qui avait été sauvé miraculeusement, les pierres ayant pris en tombant la forme d'un arceau qui l'avait mis à l'abri des flammes et empêché la suffocation. De même que Sidrach, Missach et Abdenago qui s'étaient laissé condamner à la fournaise plutôt que d'adorer une idole d'or, le pauvre homme sortit sain et sauf de ce noir tombeau. Grand fut l'étonnement de ses libérateurs, qui s'écrièrent comme autrefois Nabuchodonosor :

« Béni soit le dieu de ceux que leur a envoyé son ange, il » délivre ses serviteurs qui croient en lui. »

Pendant notre séjour à Tilkef, nous allions souvent à la chasse aux cailles, passe-temps ordinaire dans le pays, où le gibier abonde. On faisait aussi des parties dans les déserts, on dressait de petites tentes pour deux ou trois personnes tout au plus. De ces cabanes sortent des cordes auxquelles on attache un filet très large et très long, caché par l'herbe et le blé qu'on renverse dessus. Ces préparatifs terminés, les chasseurs se retirent dans la tente, tenant dans leurs mains les cordes auxquelles est attaché le filet ; au même instant couvert de myriades de cailles qui ne songent qu'à avaler les graines de froment, et ne se doutent pas du danger qui les menace. Lorsqu'il y en a un nombre suffisant, les chasseurs tirent tout à coup les cordes, les filets se ferment et toutes les cailles sont prisonnières. J'ai vu souvent des milliers de ces pauvres oiseaux s'efforçant de sortir à travers les trous du filet, et faisant entendre des cris plaintifs qui me fendaient le cœur. Nous chargions plusieurs mulets et de gros ânes du produit de notre chasse.

Je me souviens qu'une fois, revenant d'une de ces parties, chargés de notre butin, nous rencontrâmes une bande de bédouins qui, nous voyant peu nombreux, n'hésitèrent pas à fondre sur nous. La résistance eût été une folie, et nous n'avions d'autre parti que de nous soumettre. Ils nous volèrent tout, mulets et ânes.

Cependant un de mes frères avait eu le temps d'arriver au haut d'une montagne, d'où il pouvait facilement être aperçu par les habitants de Telkef. Il prit une poignée de sable et la jeta en l'air. Nos amis aperçurent ce signal de détresse ; sans perdre un instant, ils montèrent à cheval, armés jusqu'aux dents et vinrent à notre secours. Nos spoliateurs qui avaient déjà pris la fuite, furent vivement poursuivis et nos amis revinrent bientôt après, ayant réussi à reprendre ce que nous avions perdu ; ils avaient en outre ramassé les maraudeurs. Nous forçâmes nos amis et nos libérateurs à accepter la plus grande partie de notre chasse; le reste fut distribué aux pauvres.

Si j'ai décrit avec quelques détails les mœurs, les coutumes, le caractère des habitants de cette petite ville, c'est pour assurer aux chrétiens d'Orient l'estime, le respect et la sympathie de leurs frères. Les chrétiens d'Europe estiment ce respect qu'ils méritent par leurs rares vertus : j'ai cru que le plus sûr moyen d'arriver à ce but, était de dépeindre avec la candeur et la sincérité orientale les sentiments et les habitudes de la communauté, au milieu de laquelle j'ai passé une grande partie de ma vie.

Depuis ce temps, j'ai beaucoup voyage ; j'ai vécu avec d'autres communautés de chrétiens d'Orient, et je puis affirmer hardiment que leur manière de vivre ne diffère en rien des mœurs que je viens de décrire. Je désire ardemment détruire la réputation d'intolérance, de bigotterie, de fanatisme, de cruauté que leur ont faits les récits mensongers de quelques voyageurs.

Je suis loin, sans doute, de comparer les pauvres chrétiens d'Orient, mes compatriotes, courbés sous le joug des Musulmans, à leurs frères d'Europe, si instruits, si éclairés, pour tout ce qui regarde le perfectionnement social, et l'habileté dans la polémique religieuse. Nos prétentions ne s'élèvent pas si haut ; nous sommes humblement courbés dans la poussière.

« Notre héritage est la proie des étrangers, et nos coursiers leur appartiennent ; nous sommes orphelins, sans père, et nos mères sont comme des veuves; nous buvons notre eau à prix d'or; nous avons la corde au cou ! »

Nos belles cités, qui avaient plusieurs lieues d'étendue, avec leurs immenses trésors, leurs innombrables tours, leurs hautes murailles, aujourd'hui dépeuplées et ruinées, servent de repaires au chacal et à la hyène. Aujourd'hui le voyageur égaré n'entend plus que le rugissement du tigre et les cris du *wahabi*, plus féroce que les habitants des déserts, dans ces lieux où les doux accords du tambourin et de la harpe charmaient la molle volupté des princes d'Orient qui oubliaient leur Dieu !

On me pardonnera, je l'espère, si, après avoir reçu le jour, et après avoir été élevé dans une société dont les membres professent encore quelque estime pour la rudesse de la vertu primitive, on me pardonnera, dis-je, ma sincérité et mon entière soumission à la volonté de Dieu. Je consacre mes faibles efforts à défendre l'honneur de mes frères qui, bien qu'exposés chaque jour à la rapine et au glaive, et vivant au milieu d'hommes qui ne font pas plus de cas de la vie de leurs semblables que de celle des brutes, conservent fidèlement le divin flambeau du Christianisme, et se font admirer même de leurs oppresseurs.

CHAPITRE V.

UNE CARAVANE. — UNE AVENTURE AVEC DES VOLEURS KURDES. — HORRIBLES MASSACRES ET SOUFFRANCES. — VASTE MONASTÈRE CHRÉTIEN. — SÉVÈRE PÉNITENCE. — PERSÉCUTION DES CHRÉTIENS. — VOYAGE A BAGDAD.

De Felkef nous revînmes à Mousoul, d'où nous partîmes quelques jours après, pour nous rendre à Alkoush, petite ville au nord de Mousoul, où est le tombeau du prophète Jonas. Comme la route est infestée de bandes de voleurs qui pullulent en Mésopotamie, nous eûmes la précaution de nous réunir à plusieurs autres voyageurs qui suivaient la même direction, afin de nous garantir mutuellement. On nous avait dit qu'une caravane de cent personnes était sur le point de se mettre en route pour Alkoush ; nous profitâmes de cette occasion favorable, et ma mère, un de mes frères et moi-même, avec un seul domestique, nous allâmes nous joindre à la caravane.

Nous avions douze lieues à parcourir dans la journée; aussi partîmes-nous au lever du soleil. Après avoir voyagé agréablement jusqu'au soir, favorisés par un temps superbe, nous passâmss près de Telkef, Batucai et plusieurs autres villages, dont les maisons sont solidement construites en pierres, d'après la manière que j'ai déjà décrite.

Cependant le soleil disparaissait derrière l'horizon ; nous n'étions qu'à quatre lieues d'Alkoush, aux pieds d'une chaîne de montagnes renommées pour être le théâtre ordinaire des exploits des voleurs kurdes. Nous marchâmes quelque temps à la faible lueur du crépuscule ; puis les ténèbres de la nuit s'étendirent sur toute la gorge où nous allions nous engager. Mon frère offrit de monter sur une éminence un peu en avant, pour voir ce qui se passait dans le lointain, et nous communiquer ensuite le résultat de son exploration. Cette offre fut acceptée avec empressement par toute la caravane dont la gaîté diminuait à chaque instant pour faire place au doute et à la crainte. Mon frère éperonna son coursier et disparut en un clin-d'œil sur le flanc de la montagne; car c'était le plus beau, le plus intrépide, le plus galant cavalier qui eut jamais mis le pied sur un étrier.

Nous attendîmes longtemps son retour avec une vive anxiété ; mais nous attendîmes en vain ; nous commencions à craindre qu'il ne lui fût arrivé quelque accident, lorsque nous l'aperçûmes sur le côté opposé de la montagne, entre deux cavaliers, qu'à leurs longues barbes, leurs cheveux et leur aspect féroce, nous reconnûmes pour des voleurs kurdes des montagnes voisines de Sinjar, les plus grands bandits de toute la terre.

Qu'y a-t-il donc ? s'écria ma mère saisie d'une frayeur mortelle; conduis-tu une bande de voleurs pour nous dépouiller et nous massacrer ?

Une bande qui se précipita sur nous comme un nuage de sauterelles, coupa court à toutes les questions. Nous nous lesquels en un instant entre les mains de voleurs, contre vîmes notre petite caravane ne pouvait lutter.

Mon frère et ceux sous ses ordres étaient inaccessibles à la crainte, ils se préparèrent à résister, bien déterminés à mourir plutôt que de livrer aux brigands ce qu'ils avaient de plus cher. Ma mère était à moitie morte de frayeur. Elle pleura, elle jeta de hauts cris, elle se jeta aux pieds de mon frère, le conjurant de tout donner plutôt que de courir à une mort certaine.

Il resta sourd à ses supplications. Son cœur bondissait de courage. Quant à moi, je dois dire que je fus d'abord presque aussi effrayée que ma mère ; mais l'intrépidité de mon frère me rassura bientôt: j'ai d'ailleurs toujours senti en moi l'étincelle de la fermeté virile, et jamais je n'ai éprouvé la moindre crainte pour ma sûreté personnelle.

« Quoi ! m'écriai-je, en m'adressant à ma mère, voulez-vous que votre fils commette un acte de poltronnerie, en se soumettant lâchement, lorsqu'il a les armes à la main ; si vous n'avez pas assez de fermeté pour lui donner du courage, ne le détournez pas, du moins, de sa résolution par vos larmes de femme ! Soyez sans crainte ! O, ma pauvre mère ! Dieu ne délaissera pas les gens de bien. »

Cependant les hommes étaient rangés en bataille : Les Kurdes, armés de leurs longues lances, retenaient par les rênes leurs chevaux disposés à fuir ainsi que leurs maudits cavaliers, et ne tenant pas en place.

« Vos biens ou vos têtes, s'écria le chef ».

Mon frère lui répondit par un défi. Sans autre pourparler, les bandits nous attaquèrent avec impétuotité, faisant entendre des cris épouvantables et des imprécations. Les pointes de leurs lances reluisaient dans l'air. Notre petite caravane soutint le premier choc avec intrépidité, et dans l'espace d'un moment la mêlée fut terrible et générale. Ma mère et moi nous étions au pied de la montagne attendant avec frayeur l'issue de ce combat désespéré.

Jamais, tant que je vivrai, je n'oublierai cette scène épouvantable ; les cris sauvages des kurdes, altérés de sang ; les hennissements des coursiers au milieu du carnage, les cris de joie des vivants, les gémissements des mourants et les plaintes de ma mère que je m'efforçais vainement de rassurer, appelant à mon aide toute mon intrépidité de femme.

ANDRÉ CALAY.

(La suite au prochain numéro.)

n'a-t-il pas été plus beau que vos montagnards? Ce qu'on lui reproche est d'une évidente fausseté, il n'a pas mangé 800 millions dans les préparatifs de guerre, il n'a jamais fait que le bien. En résumé, le *Constitutionnel* tient un langage de *gagiste*; quel autre pourriat-il tenir ?

Journaux des Départements.

La *Sentinelle populaire* de Saint-Etienne :

« Charles-Albert a été vaincu : soit fatalité, soit trahison, la cause italienne est gravement compromise et l'Autrichien va rendre plus dur que jamais le joug qui pèse sur cette malheureuse Italie.

» A ces nouvelles les fonds haussent.

» Honte et malédiction sur ces infâmes pour lesquels la nationalité n'est qu'un mot vide de sens, et qui saluent aujourd'hui par un ignoble cri de joie l'agonie d'un peuple dont le crime est d'avoir voulu recouvrer son indépendance.»

Le *Courrier de la Sarthe* :

« C'est honteux ! C'est digne de Guizot, de Sébastiani, et ces paroles que l'histoire flétrira à jamais : l'*ordre règne à Varsovie*, ont eu leur pendant dans la bouche de M. Drouyn de l'Huys, déclarant que les habitants de Turin veulent l'*ordre et la paix !* »

Nous lisons dans le *Courrier du Bas-Rhin* :

« L'Assemblée nationale, nous écrit notre correspondant, a accueilli les communications de M. Odilon Barrot avec un chagrin profond. Ces mots surtout : *Turin est tranquille*, ont produit un pénible effet ; on se rappelait involontairement la phrase de M. le maréchal Sébastiani : L'ordre règne à Varsovie!»

Voici ce que pense le *Républicain de l'Allier* :

« La catastrophe italienne a jeté la consternation dans la grande âme du Peuple de Paris : tous ceux qui portent dans leur cœur les mots sacrés de patrie, d'indépendance, d'honneur, d'amour de l'humanité, ces sentiments qui sont le principe unique, essentiel de toute vie morale, tous ceux-là se sont courbés sous le poids de deux émotions profondes : la douleur et l'humiliation. »

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

L'Assemblée nationale a adopté,

Et le président de l'Assemblée promulgue la résolution suivante :

L'Assemblée nationale déclare que si, pour mieux garantir l'intégrité du territoire piémontais, et mieux sauvegarder les intérêts et l'honneur de la France, le pouvoir exécutif croit devoir prêter à ses négociations l'appui d'une occupation partielle et temporaire en Italie, il trouvera dans l'Assemblée nationale le plus entier concours.

Après cette déclaration, l'Assemblée passe à l'ordre du jour.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 31 mars 1849.

Le président et les secrétaires,

ARMAND MARRAST, EMILE PÉAN, F. DEGEORGE, LOUIS LAUSSEDAT, JULE RICHARD, PEUPIN, LOUIS PERRÉE.

Le Président de l'Assemblée nationale,

ARMAND MARRAST.

Elections.—On cite parmi les candidatures étranges qui se présentent au suffrage universel, M. Granier de Cassagnac dans le Gers, M. Duchâtel dans la Gironde, M. Aubernon, ex-préfet et pair de France, pour Seine-et Oise, M. de Kératry, pair de France, dans le Finistière, et M. de Boissy pour le Cher.

Armée des Alpes. — Le 67e vient de partir de Dijon pour se rendre à Bourgoing.

La brigade commandée par le général Luzy a quitté Grenoble pour stationner au fort Barreau.

Le 2e de lanciers se rend du péage de Roussillon à Grenoble, où arrivera également le 11e de dragons qui est parti de Lyon et de Villeurbanne, où il était en cantonnement.

Est-ce que le citoyen Barrot compte longtemps procéder à l'égard des réfugiés par l'extradition et l'incarcération? Ce ministre est-il éternellement condamné à forfaire à l'honneur de la France, à être l'instrument de M. Thiers, en cherchant à effacer de notre langue le mot d'hospitalité? Et c'est *le fer au cou* que, par vos ordres, Monsieur Barrot, nos frères de l'Allemagne sont transportés à la frontière ! C'est bien ; l'histoire, pour venger et l'Allemagne que vous persécutez chez nous, et l'Italie que vous empêchez d'être défendue par ses fils réfugiés sur notre sol, et la France à qui vous faites monter le rouge au front, vous réserve sa réprobation.

Mais qu'importe à M. Barrot la réprobation de l'histoire, que lui importe l'honneur de la France? Il est descendu si bas, que c'est dans les colonnes du *Corsaire* et dans les tablettes de l'*Assemblée nationale* qu'il va puiser sa politique envers les hôtes de la France.

En attendant mieux, ces hôtes protestent : hier, c'étaient les Italiens, pour le refus de passeports; aujourd'hui, ce sont les Allemands, pour la conduite inqualifiable du ministère à l'égard du signataire de la lettre suivante :

Mon cher Henze,

Il faut t'écrire en français, à trois lieues de Lyon, afin que mon gardien puisse le lire. Aujourd'hui je suis sorti *le fer au cou*, mais au milieu de vrais amis et frères. La honte devient un honneur. Il fait froid, mon écriture te fera peine à lire. J'ai espéré être transporté tout de suite en Suisse, mais on me transporte lentement de station en station. Cette communication te suffit, j'espère; tu feras ce que tu pourras. Je suis bien content de subir cette dernière épreuve pour la bonne cause du Peuple. Je t'embrasse mille fois.

Ton AUGUSTE WILLICH.

P. S. Le préfet vient de changer ma route : on me transporte à la frontière de Genève.

Voici maintenant la protestation des compatriotes du brave Willich :

Nous, les frères des démocrates français, nous nous déclarons solidaires des actes pour lesquels notre frère et compatriote vient d'être traité comme un forçat, victime d'une infamie commandée par des traîtres à la République et à la démocratie européenne.

HOCHSTELLER, WILHELMI, DEUTSCH, HERWECH, EWERBECK, G. RASCH, référendaire au tribunal d'appel prussien, Juste PLANGE, G. TEGELER, REMPEL, SASS. HENTZE, ex-officier prussien, F. BEUST, ex-officier prussien, A. NIEDERHUBER, ex-officier de l'état-major de l'ex-garde nationale de Vienne, MAX DORTU, KAPP, HESS.

Que les hommes de cœur ne reculent pas devant les persécutions : le christianisme a grandi par elles ; par elles, le monde nouveau, son fils, triomphera !

La souscription anti-socialiste est arrivée à la somme abuleuse de 150,000 fr. Les *Débats* et la *Patrie* étalent avec orgueil le nom des souscripteurs, où l'on retrouve depuis le chancelier Pasquier jusqu'à Arnal du Vaudeville.

Ex-ministres de Louis-Philippe.

Duc de Broglie, 1,200 fr. ; comte Molé (juge de Ney), 1200 fr.; Léon de Malleville, 500 ; de Rémusat, 300 ; baron Thiers, 700 ; chancelier Pasquier (juge de Ney), 500 ; général Trézel, 40 ; Gouin, banquier, 100 fr.

Ex-ambassadeurs.

De Piscatory, 700; Mathieu de la Redorte, 1,200 f.; Léon de Bussière, 25 fr. ; de Billing, 50 fr.

Ex-pairs.

Prince de Chalais-Périgord, 1,200 fr.; comte de Vogué, 1,200 fr.; de Cambacérès, 500 fr.; vicomte Victor Hugo, 300 fr.; comte Greffulhe, 1,000 fr ; comte Latour-Maubourg, 1,000 fr.; duc Suchet d'Albuféra, 1,000 fr.; de Caumont, 100 fr.; duc de Mortemart, 1,000 fr.; comte de la Tour-Dupin, 50 fr.; de Saint-Priest duc d'Almanza, 100 fr.; Fulchiron, 120 f.; comte d'Haubersart, 20 fr.; duc de Saint-Simon, 20 fr.; Anisson-Dupéron, 100 fr.

Ex-députés.

Benjamin Delessert, ex-préfet de police, 1,200 fr.; d'Haussonville, 1,200 fr.; Casimir Perier, 1,200 fr.; Boissy d'Anglas, 20 fr.; de Lestiboudois, 5 fr.

Représentants du Peuple.

Duvergier de Hauranne, 1,200 fr.; Berger, préfet (Seine), 500 fr.; Fould (Seine), 1,200 fr.; Ferdinand Barrot, 1,200 fr.; de Larcy. 300 fr.; Napoléon Daru, 1,200 fr.; de Heeckeren, 400 fr.; Charles Levavasseur, 1,000 fr.; Béchard, 200 fr.; Aylies, 200 fr.; Denjoy, 200 fr.; Bonjean, 400 fr.; de Laussat, 500 fr.; de Kerdrel, 300 fr. Lacaze, 300 fr.; Taschereau, 300 fr.; général Baraguay-d'Hilliers, 200 fr.; Bérard, 300 fr.; Rivet, 20 fr.; Buchez, ex-socialiste (Seine), 50 fr.; de Fourment, 1,000 fr.; Germonière, 300 fr.; Desjobert, 300 fr.; de Luppé, 300 fr.; Etienne de Voisins, de Lasteyrie (Seine), 200 fr.

Presse.

De Girardin (*Presse*), 1,000 fr.; Chambolle (*Siècle*), 500 fr.; Léon Pillet ex-*Journal de Paris*, 25 fr. ; Ch. Dunoyer, 50 fr.; Léon Vidal, 25 fr.; le JOURNAL DES DÉBATS, 50 fr.; Armand Bertin, 25 fr.; Eugène Scribe, 50 fr.; la DÉMOCRATIE PACIFIQUE, 25 fr. !...

Regrettant divers emplois

D'Audiffret-Pasquier, ex-duc présomptif, 500 fr. ; Boursy, ex-directeur général, 50 fr.; Napoléon Duchâtel, ex-préfet, 200 fr.; Bussière, 500 fr.; Hocquard, 5 fr. ; général marquis de Castelbajac (juge qui condamna à mort le général Mouton-Duvernet, fusillé à Lyon,) 50 fr.; le colonel d'Oraison, 100 fr.; Albert de Broglie, 500 fr.; Cordier, ex-directeur général, 15 fr.; le général de Barso, 000 fr.; comte de Siméon, 100 fr.

Banque.

Les trois frères Fould, 2,000 fr.; Sellières, 200 fr.; Rothschild frères, 6,000 fr.

Puis M. le marquis de Pastoret, tuteur du comte de Chambord; les Rohan et la fine fleur du faubourg St-Germain et de la Vendée, et messieurs les artistes du Vaudeville.

ITALIE.

(*Voir au commencement du journal.*)

Naples, 23 *mars*. — Les arrestations continuent, ainsi que les persécutions contre les magistrats qui, dans les procès de presse, ont voté d'après leur conscience. Le gouvernement prétend avoir découvert une vaste conspiration républicaine. Plusieurs députés de l'opposition, entre autres M. Massari, ont dû se soustraire, par la fuite, aux mesures de rigueur adoptées par le gouvernement. Ce dernier, non content d'avoir dissous la chambre, va intenter un procès aux députés qui, le 15 mai 1848, signèrent la fameuse protestation de l'Hôtel-de-Ville. Les ambassadeurs de France et d'Angleterre sont partis pour Palerme, dans l'espoir d'obtenir ce qui a été refusé jusqu'à présent aux amiraux. Le Bourbon dit être plus décidé que jamais à écraser la Sicile, si elle ne cède pas.

24 *mars*. — La nouvelle de la reprise des hostilités contre l'Autriche n'a pas produit de commotion apparente. Naples est tranquille ! La Sicile a refusé tout accommodement. Le gouvernement a résolu de bloquer Palerme pour empêcher que des vivres et des munitions puissent y être débarqués. La guerre recommencera bientôt et sera sanglante, les Siciliens étant décidés à opposer la résistance du désespoir.

(*Correspondance du Corriere mercantile.*)

La fin de l'armistice sicilienne a été dénoncée le 19. Les deux flottes anglaise et française, après l'expiration des 10 jours, quitteront les eaux de Palerme.

(*Tempo* de Naples.)

POLOGNE.

Posen, le 28 mars. — Une nouvelle injustice va probablement frapper notre pays, et cette injustice sera d'autant plus criante qu'elle proviendra non de l'administration, mais de la représentation nationale de Berlin. La garde nationale a été d'abord dissoute dans notre province ; depuis, on a armé la population allemande, et comme la population polonaise réclame le même droit, on a fait le 26 mars, dans la séance de la haute Chambre, une proposition pour légaliser cette exception arbitraire. Voici la teneur de cette proposition : « L'organisation de la garde nationale de la province de Posen est suspendue provisoirement, néanmoins, la garde nationale allemande et juive continuera d'exister dans les communes où elle se trouve organisée. » La majorité a décidé que cette proposition sera envoyée aux sections. Elle sera probablement définitivement adoptée par la Chambre; ainsi le veulent l'égalité et la liberté prussienne.

Tous les députés polonais qui se trouvent dans les Chambres législatives de Berlin, votent toujours avec l'extrême gauche, ou s'abstiennent.

HONGRIE.

D'après les journaux de Pesth, les guérillas hongrois répandent la terreur à une vingtaine de lieues autour de cette ville, et surtout dans les environs d'Erlau et de Neograd. Ceux d'Erlau sont commandés par un chef nommé Oroszbegyi. Ils ont interrompu les communications sur la route de Funfkirchen, et empêchent le transport des vivres, qui par suite renchérissent beaucoup à Pesth.

D'après une correspondance de Bucharest du 15 mars, publiée par le *Lloyd*, la perte des Russes devant Hermanstadt consiste en 2 officiers et 94 soldats tués, et en 4 officiers et 104 soldats blessés. Ils avaient une position avantageuse, et ils ont repoussé trois fois le corps du général Bem. Enfin celui-ci les a tournés et forcés ainsi à la retraite. Cette correspondance ne dit pas que Bem ait depuis quitté Hermanstadt; elle rapporte qu'il se fortifie au contraire dans les ruines de cette ville, et que sa position devient critique, car d'un côté il sera attaqué par le général Puchner, et d'un autre par le général russe Hassford, qui s'y rend avec des forces imposantes.

Une lettre de Pesth du 24 mars dit :

« Tout le monde ici a la certitude que les insurgés ont de nouveau passé la Theiss et qu'ils se trouvent près de Gyongyos. En effet, des renforts y ont été expédiés déjà avant-hier, et aujourd'hui encore les bataillons qui se trouvaient à Weizen ont rejoint l'armée du ban. On dit que c'est le général Vetter qui commande maintenant l'armée hongroise.

« L'insubordination de Gorgey, qui aurait exigé de Dembinski d'être informé de son plan de guerre, avec menace de lui dénoncer l'obéissance en cas de refus, aurait tant mécontenté le général polonais, qu'il est parti sur-le champ pour Debreczin dans l'intention de donner sa démission. Le général Vetter aurait dit, il y a déjà trois mois, que, d'après le plan qu'il avait élaboré avec le général Bem, les Autrichiens seraient battus et chassés de la Hongrie quand même ils occuperaient Pesth. »

— Un corps de 2,500 insurgés a tenté une incursion en Gallicie, du côté de Stryï, mais il a été repoussé avec perte de 130 tués et 167 blessés. D'anciens soldats polonais ferment les cadres des bataillons hongrois.

(*Gazette démocratique de Cologne.*)

— D'après la *Correspondance lithographiée*, les Hongrois s'approchent toujours de Pesth, et ils feront tout leur possible pour dégager les forteresses de Comorn, de Peterwardein et d'Arad, ce qui pourrait leur réussir, car leurs forces augmentent à chaque moment, tandis que celles des impériaux diminuent par suite de marches forcées, de mauvaise nourriture et de combats continuels. Une rencontre acharnée a eu lieu dernièrement près de Torok Saint-Miklos ; les Hongrois ainsi que les Autrichiens y ont perdu beaucoup de monde ; mais les premiers sont restés maîtres du champ de bataille. La garnison de la forteresse de Peterwardein a enfermé ses officiers dont le patriotisme était douteux, et elle fera plutôt sauter les rochers sur lesquels cette forteresse est construite, que de se rendre.

— Si on jette les yeux sur la carte, on est étonné de voir avec quelle rapidité et quelle adresse le coup du général Bem, sur Hermanstadt, a été exécuté. De Vasarhely il fit une marche forcée de vingt-six milles (trente-trois lieues), arriva près d'Hermanstadt avant le jour, surprit la garnison russe dans les casernes, la désarma et lui prit même quelques canons. D'après une nouvelle qui n'est pas certaine, il aurait fait pendre plusieurs Russes. La protection étrangère n'a pas beaucoup servi aux Autrichiens.

(*Boersenhalle.*)

—On dit que le prince Windischgraetz quittera l'armée et le service par ce motif que le gouvernement ne lui envoie pas assez de troupes, et que ses ordonnances sur la circulation du papier monnaie ont été réprouvées. Le baron Welden doit le remplacer. La forteresse de Comorn est toujours bombardée, mais sans résultat.

Si, après y avoir jeté deux mille bombes elle ne se rend pas, on essaiera de la prendre d'assaut. L'armée, qui fait le siége, souffre beaucoup du froid qui a atteint douze degrés, et elle éprouve de grandes difficultés pour se procurer des vivres. Le commandant de la forteresse, le colonel Mek, se défendra jusqu'à la dernière extrémité ; car, ayant quitté le service autrichien, il sait quel sort l'attend s'il est pris.

— Un correspondant de la *Gazette d'Augsbourg*, faisant un tableau de la guerre en Hongrie, s'exprime ainsi sur l'armée des insurgés :

Les Hongrois n'ont repris courage que lorsqu'ils se sont retirés au-delà de la Theiss. Depuis ce temps ils ont sauvé l'honneur militaire de leur race. Il y a plusieurs causes de ce changement. Ç'a été un avantage pour l'armée hongroise d'avoir été abandonnée par la plupart des anciens officiers autrichiens Ceux qui y sont restés, combattent pour leur vie, leur position, leur cause nationale. Kossuth a dans ce moment une armée révolutionnaire qui, comme telle, se compose des éléments les plus courageux, et c'est avec des soldats pareils que la révolution française a triomphé. Dans cette armée se trouvent d'ailleurs de 40 à 45 mille Polonais, une vraie légion révolutionnaire, composée de soldats bien exercés et pleins du mépris de la mort. Enfin les généraux polonais qui combattent pour la cause hongroise ne sont en rien au-dessous des généraux autrichiens.

BOHÊME.

Prague, 24 *mars*. — Les Slaves de la ville de Brunn, par un écrit publié dernièrement, invitent leurs compatriotes à s'inscrire dans la *société nationale de SS. Cyrille et Méthode* dont le but est de répandre l'instruction parmi le peuple morave, d'éveiller et de fortifier ses sentiments politiques et nationaux.

ETATS GERMANIQUES.

Francfort, 30 *mars*. — L'archiduc Jean a cru devoir déposer sa dignité de chef provisoire de l'Allemagne dès que le roi de Prusse a été nommé empereur.

La municipalité de Berlin a voté une adresse au roi pour le prier d'accepter la couronne impériale que lui offre l'Assemblée de Francfort.

AUTRICHE

La banque nationale de Vienne établira des banques filiales à Agram, Prague, Temeswar et dans d'autres villes principales de la monarchie. Cette mesure financière est en même temps un acte politique qui a pour but de tenir les capitales des provinces dans la dépendance de Vienne : l'unité autrichienne dont les bases sont posées dans la charte octroyée, commence à essayer ses forces. Que les Peuples slaves y fassent attention !

SUISSE.

Correspondance particulière de la TRIBUNE DES PEUPLES.

Genève, 29 mars.

M. James Fazy vient de donner sa démission de député au conseil des états, l'une des deux chambres qui ont remplacé l'ancienne, dite fédérale, et dont il fut élu membre dès le jour où commença de fonctionner le nouveau pacte helvétique. Le grand conseil de Genève appelé à nommer un député en remplacement de cet homme d'état, n'a pas encore fixé son choix ; on pense toutefois que c'est M. Duchozal qui sera désigné.

Quant aux motifs qui ont porté M. James Fazy à se retirer momentanément du conseil des états, il ne faut les attribuer qu'au dégoût profond que lui inspirent la conduite de plus en plus équivoque des Furrer, des Munziger, des Ochsenbein, et la situation de plus en plus fausse où le conseil exécutif central tend à engager les affaires fédérales.

M. James Fazy sera renommé évidemment au mois de septembre prochain, époque du renouvellement intégral des conseils fédéraux. Il le sait, et tous les amis de la démocratie l'espèrent. D'ici là, et il le sait aussi, les événements eux-mêmes auront pris soin de mettre à découvert le véritable caractère politique de ces hommes dans la poche de l'un desquels on pourrait, si on le voulait bien, trouver le marché secret passé entre le faux radicalisme et le grand parti doctrinaire européen, véritable contrat de vente dont le prix a été compté et touché. Nous signalons un fait, mais nous ne désignons personne. Que le coupable lise et comprenne !

TURQUIE.

Constantinople, 7 mars. — Le cabinet russe a complètement rejeté les propositions de la Porte ottomane concernant la Constitution à donner aux principautés danubiennes. La note turque a motivé la nécessité d'octroyer une Constitution à ces principautés par le désir qu'en ont exprimé les autres puissances. La note russe veut ignorer ce motif. Si deux puissances, y dit-on, font un traité, d'autres n'ont pas le droit de s'y mêler. Quant au choix du prince de Valachie pour sept ans, les stipulations antérieures, selon lesquelles il est nommé pour sa vie, s'y opposent. La Russie ne consentira pas non plus l'abolition de la corvée dans les principautés, car ce serait au profit des classes pauvres qui ont fait la révolution et au détriment des riches qui en ont le plus souffert ! (*Gazette universelle.*)

AVIS.

L'administration de la TRIBUNE DES PEUPLES fera distribuer dans quelques jours GRATUITEMENT à tous les abonnés du journal les cartes du théâtre de la guerre en Hongrie et en Italie.

Les personnes qui prendront un abonnement à partir du 1er avril recevront ces deux cartes et la collection du journal.

NOUVELLES DIVERSES.

Une lettre particulière nous informe que l'on vient de découvrir dans une plaine, à huit lieues de Constantine, en creusant un puits artésien, un filon de charbon de terre ayant 90 centimètres d'épaissenr.

— Le premier conseil de guerre, présidé par M. le colonel de Lisleferne, a condamné, comme contumace, le sieur Nicolas Herbulet, agé de 48 ans, ébéniste, rue de Montmorency, 50, pour avoir pris part à l'insurrection de juin, à une année d'emprisonnement. Ce jugement clot la série des affaires soumises aux conseils de guerre relativement aux journées de juin.

— On raconte ainsi l'arrivée d'Huber à Bourges ; à la station de Vierzon, la gendarmerie demandait les passeports, Huber déclina son nom et demanda un gendarme pour l'accompagner, on pense bien que droit fut fait à sa demande, on lui en donna quatre. On était à l'audience quand on annonça sa venue qui produisit une profonde sensation à la haute Cour.

— On dit que Vidocq, parti de Bourges hier pour être reconduit à Paris, est parvenu à s'évader à Vierzon.

—Le citoyen Chopart, condamné dans l'affaire de la barrière Fontainebleau et détenu au fort de Vanves, nous écrit une lettre pleine d'indignation. Il a été obligé de renoncer à recevoir la visite de sa sœur, à cause des insultes auxquelles elle était en butte de la part d'un officier de la garnison de ce fort.

— Nous nous empressons d'annoncer à nos lecteurs que les membres de l'ancien club de la rue du Faubourg-du-Temple, 22, viennent d'ouvrir leurs réunions électorales salle Chabrol, rue de Chabrol, faubourg Saint-Denis et St-Martin, où elles ont lieu tous les lundis, mercredis et vendredis, à sept heures du soir.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 2 avril 1849.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN ARMAND MARRAST.

LE CIT. BRUNET dit qu'il a été porté induement comme ayant voté pour et contre l'ordre du jour de samedi sur les affaires d'Italie. Il n'a déposé et voulu déposer qu'un bulletin blanc.

LE CIT. CHARRAS. Le gouvernement propose d'allouer au ministre de la guerre, pour 1849, un crédit de 2,560,647 fr., et l'on propose d'en faire supporter la moitié à la ville de Paris. Tant qu'il s'est agi de police municipale, Paris n'a pas réclamé ; mais ici qu'il s'agit tout simplement d'augmenter l'effectif de l'armée, on ne peut sans injustice faire peser cette augmentation de dépense sur la ville de Paris.

LE CIT. LÉON FAUCHER. La mesure a été proposée par une administration dont le préopinant faisait partie.

LE CIT. CHARRAS. Contre mon avis, la garde républicaine était un corps de police d'abord, et à ce titre payé en partie par la ville de Paris ; on en veut faire un corps politique, une division de l'armée, à ce titre elle doit être payée par l'Etat.

Après avoir encore entendu MM. Mortimer Ternaux et Deslongrais, l'Assemblée passe à la discussion des articles.

Le premier a trait à l'ouverture d'un crédit pour la garde républicaine, qui sera réorganisée conformément aux lois qui régissent l'armée de terre. — Adopté.

L'article 2 met, à partir du 1er janvier dernier, la moitié des dépenses pour l'entretien de cette garde au compte de la ville de Paris. La ville fournira en outre les bâtiments destinés au casernement. — Adopté.

On procède au scrutin de division sur l'ensemble de la loi.

Votants.	646
Majorité absolue.	324
Pour.	521
Contre.	125

L'Assemblée a adopté.

M. LE PRÉSIDENT. Il y a un projet de loi pour lequel l'urgence est réclamée, le projet de loi sur le traitement du vice-président de la République.

Voix nombreuses. — Après le budget.

LE CIT. PRÉSIDENT. Puisque l'Assemblée le désire, on va passer à la discussion du budget de l'intérieur.

LE CIT. DE RANCÉ demande si les arrêtés rendus par M. le général Lamoricière, relatifs aux concessions des mines et terres en Algérie, ont été mis à exécution.

LE CIT. RHULLIÈRES, ministre de la guerre, répond affirmativement.

LE CIT. BINEAU demande quelques explications relativement au réglement des comptes pour la conciliation des crédits provisoires et des autres crédits. Il exprime le vœu que la question soit renvoyée à la commission du budget.—Adopté.

LE CIT. MORIN présente quelques considérations générales sur le budget du ministère de l'intérieur. L'orateur voudrait que les encouragements aux lettres au lieu d'être dans les attributions exclusives du ministre de l'intérieur, fussent mis à la disposition des communes.

L'orateur trouve exagéré le crédit demandé pour les condamnés politiques et les réfugiés étrangers.

On passe au vote des chapitres.

Administration centrale. Personnel, 792,800 fr. — Réduction proposée par la commission, 100,900 fr.

LE CIT. LÉON FAUCHER défend son budget. La réduction proposée désorganiserait son ministère ; ses employés sont tous des amis de l'ordre qu'il ne faut pas décourager.

LE CIT. DE PANAT répond que le service est fort mal fait au ministère de l'intérieur, parce que les employés supérieurs, trop nombreux, peuvent trop compter les uns sur les autres.

Après quelques explications de M. Senard, la réduction est adoptée; mais 50,000 fr., au lieu de 27, sont accordés transitoirement pour ménager la transition.

Chap. 2. Matériel et dépenses diverses des bureaux, 230 mille francs.

La commission propose une réduction de 66,000 fr.

LE CIT. LÉON FAUCHER combat la réduction. Il lui est impossible de faire aujourd'hui des économies. Il demande qu'on ajourne.

LE CIT. PANAT insiste.

LE CIT. LÉON FAUCHER revient à la charge.

LE CIT. BRARD présente quelques observations sur la liquidation de pensions accordées par M. Léon Faucher à 18 préfets, révoqués par le gouvernement provisoire. Ces préfets ont obtenu des pensions de beaucoup supérieures à celles auxquelles ils avaient légalement droit.

A droite et au fond. — Les noms ! lisez les noms !

LE CIT. BRARD, après s'être fait prier longtemps, finit par lire quelques noms, parmi lesquels nous remarquons MM.

Napoléon Duchâtel (Ah! ah). Desmousseaux de Givré, Mercier, Mazères, Tourangin, Chapelle, Thomas, Delmas, Bourdon, etc.

Aucun de ces préfets n'a trente ans de service, ni soixante ans d'âge. L'arrêté qui fixe leur pension porte qu'ils ont été atteints d'infirmités graves dans l'exercice de leurs fonctions, qui les rendent incapables de les centinuer.

Ces fontionnaires, continue l'orateur, ont exercé leurs fonctions jusqu'au 24 févriar ; il faut conclure que ce jour-là ils ont été brusquement, et tous à la fois, atteints d'infirmités graves. (On rit.) Un de ces fonctionnaires a 41 ans et 13 ans de service.

Plusieurs voix.—Les dates des arrêtés !

LE CIT. BRARD. Celui que j'ai entre les mains en ce moment du 24 février et signé Léon Faucher; le plus ancien est du 18 décembre 1848.

LE CIT. FAUCHER, ministre de l'intérieur. Ce que vient de dire l'honorable préopinant ne s'applique pas précisément au chapitre qui est en discussion.

LE CIT. GENT. Les scandales sont toujours à l'ordre du jour.

LE CIT. LÉON FAUCHER. On attaque les pensions comme illégalement accordées ou au mons comme constituant un abus.

La suite inévitable des révolutions, c'est d'entrainer certaines mises à la retraite. Nous avons été touchés d'un sentiment que tout le monde comprendra, c'est qu'il ne faut pas pousser jusque dans ses derniers retranchements, contre les fonctionnaires mis à la retraite, les rigueurs de la fortune. (Interuption.)

LE CIT. ETIENNE ARAGO. Il fallait demander l'autorisation à l'Assemblée nationale.

LE CIT. LÉON FAUCHER. Il n'a été fait après la Révolution de 1848 que ce qui avait été fait après la Révolution de 1830. Il était inévitable qu'il en fût ainsi. (Rumeurs à gauche.)

Lorsqu'il s'agit de statuer sur les droits individuels d'hommes qu'on a eus pour adversaires, il y a un sentiment tont naturel... (Rires ironiques à gauche.)

J'ai dû homologuer la décision du conseil d'Etat, et j'ajoute qu'à ce que je considérais comme un devoir est venu s'ajouter, je le répète, un sentiment de délicatesse que tout le monde comprend. (Vive rumeurs à gauche.)

LE CIT. BRARD. J'apprends à l'instaut que trois de ces préfets malades et incurables il y a quelques jours, viennent d'être replacés. (Rires et rumeurs.) Ce sont MM. Delmas, Meunier et Tourangin.

LE CIT. FAUCHER déclare qu'il y a maintenant des droits acquis, qu'il est impossible de retrancher les pensions.

LE CIT. L'HERBETTE. Si les pensions sont véritablement mal motivées, si les infirmités n'existent pas, je ne comprends pas les conclusions du représentant qui attaque ces pensions. Pourquoi demander une simple réduction? C'est le crédit tout entier qu'il faut supprimer. (A gauche : Très bien! très bien!) il y a là une question de principe. Vous venez d'entendre dire que, lorsque le conseil d'Etat avait décidé, il n'était pas possible de revenir sur cette question.

J'en demande bien pardon au ministre, mais il faut que la chambre vote les fonds, et elle peut les refuser pour cet objet. Pour cela, comme pour tout, l'Assemblée nationale est souveraine; on ne peut rien sans vous. (Très bien.)

Il ne s'agit pas ici de politique. Il y a un principe plus élevé en cause, c'est une question de moralité. Quant à moi, quelque décidé que je sois à soutenir un ministère, je ne voudrais pas mentir à tous mes précédents en appuyant des mesures pareilles.

LE CIT. RIVET. J'espère ne pas soulever un sentiment trop défavorable en montant à cette tribune pour dire que j'ai pris part aux actes du conseil d'Etat qui ont eu pour objet de sanctionner ces pensions.

L'initiative n'appartient pas, vous le savez, au conseil d'Etat. La première fois, depuis la révolution, que le conseil d'Etat ait été saisi, c'était sous le ministère du citoyen Ledru-Rollin. Ce n'est pas pour jeter un blâme sur sa part de solidarité que je le rappelle ; car je ne crois pas que la République puisse être attaquée pour avoir pris pitié de certains fonctionnaires. (Interruption à gauche.)

Quel est le rôle du conseil d'Etat?

Le voici : On lui transmet la demande à laquelle est joint un certificat émanant d'un médecin.

Citoyens, que voulez-vous que fasse le conseil d'Etat, je le demande, lorsqu'il est en présence de pièces régulières, émanant de chirurgiens ou de médecins qui attestent une infirmité sérieuse, de nature à empêcher que le fonctionnaire continue ses services? (Murmures à gauche.)

Citoyens, je comprends les scrupules de l'Assemblée. Il m'est arrivé souvent, à moi-même, en examinant ces pièces, de céder aux mêmes préoccupations. Je n'étais arrêté alors que parce que je sentais qu'il faut une règle, une base. Je faisais donc taire mes scrupules lorsque je découvrais qu'il m'était impossible de trouver autre chose que ce qui était.

Maintenant, pouvez-vous faire une enquête? Non, vous n'en avez pas le droit. (Explosion de cris à gauche.) Je prie ceux qui m'interrompent de m'écouter un moment. En matière de réglement de pensions militaires, il y a des formalités à remplir, une quantité de formalités auxquelles on ne peut se soustraire; mais pour les fonctionnaires civils, on n'exige qu'une seule pière, c'est le certificat. (Interruption.)

L'avis du conseil d'Etat est donc décisif en ce qui concerne les fonctionnaires qui font l'objet du débat. Le conseil d'Etat a dû se demander si ces fonctionnaires étaient dans le cas d'exception prévu par le décret de 1806. Eh bien, ils y étaient, je vons l'affirme. (Bruit.)

Dans cette situation, le conseil d'Etat ne pouvait agir que comme il l'a fait.

LE CIT. GENT. Il faut abolir le conseil d'Etat. (Rumeurs.)

LE CIT. RIVET. Je le répète, la dette existe, vous ne pouvez pas l'effacer.

LE CIT. PERRÉE. Il n'y a plus qu'une question de droit dans la difficulté qui vient d'être soulevée par l'honorable citoyen Brard, il y a une question d'hennenr.

J'admets pour un instant, avec le citoyen ministre de l'intérieur, que le droit ne puisse être attaqué aujourd'hui, mais je demande comment des hommes capables de produire de faux certificats pour se faire délivrer des peusions de retraite, ont pu, depuis, être appelés à l'honneur d'exercer les fonctions de préfets.

L'opinion publique va s'émouvoir à juste titre du scandale que vient de soulever cette question, et je demande qu'il lui soit donné immédiatement satisfaction par la destitution des hommes qui ont eté remis en activité après avoir commis un faux. (Rumeurs nombreuses.)

LE CIT. RAYNAL. Oui, ce sont des faussaires. (Nouvelles rumeurs.)

LE CIT. LÉON FAUCHER, ministre de l'intérieur. Ce n'est pas à propos du budget de l'intérieur, mais a propos de celui des finances, qu'il eût été convenable de soulever cette question ; mais c'est au ministre de l'intérieur qu'on adresse les interpellations ; je les accepte et j'y répondrai par un seul mot.

J'ai cru faire acte de bonne administration en diminuant les charges qui pesaient sur le trésor. (Explosion de rires sur un grand nombre de bancs.)

Une voix à gauche. — Ceci est trop fort.

LE CIT. LÉON FAUCHER. Oui, messieurs, j'ai cru faire acte de bonne administration en rappelant aux affaires, dans une position difficile, des hommes d'une capacité hors ligne. (Nouvelle et bruyante interruption.)

LE CIT. RAYNAL. C'est une honte.

LE CIT. PRÉSIDENT. Je vous rappelle à l'ordre.

LE CIT. LÉON FAUCHER. Est ce donc une nouveauté que l'on aille chercher des fonctionnaires à la retraite pour les rappeler à l'activité ? (Rumeurs à gauche.)

Je l'ai fait pour les fonctionnaires dont il s'agit, et je maintiens que j'ai eu raison de le faire, parce qu'ils sont plus capables que qui que ce soit. (Violentes rumeurs.)

Le citoyen Lherbette se présente à la tribune.

Voix diverses. — Assez! assez! — Parlez! parlez!

LE CIT. PRÉSIDENT. L'Assemblée veut-elle suspendre un instant la discussion ? (Oui! oui! — Non! non!) La séance continue.

LE CIT. LHERBETTE. Les paroles qui viennent d'être prononcées par le citoyen ministre sont la condamnation de son système. De deux choses l'une : ou les infirmités ne sont pas réelles, et vous avez eu tort d'accorder des pensions de retraite ; ou elles sont réelles, et alors les fonctionnaires retraités ne peuvent être rappelés au service actif. Quand on décrète la mise à la retraite d'un fonctionnaire, on décrète en même temps l'infirmité de ce fonctionnaire. (Très bien! très bien!)

On dit qu'on a voulu faire des économies, est-ce donc là une considération sérieuse? Alors vous mettez donc les fonctions du gouvernement au rabais? (Approbation sur plusieurs bancs.)

L'honorable citoyen Rivet a prétendu que le conseil d'Etat n'avait pas le droit de faire une enquête. Je demanderai pourquoi il n'aurait pas ce droit, quand il croit qu'on lui a fourni des documents inexacts Quant à moi, je déclare que parmi les dix-huit préfets retraites il en est un qui est men ami, et je certifie qu'il est dans une belle position de fortuno.

Cependant, je suis de l'avis du ministre de l'Intérieur sur un point : la question ne peut être jugée en ce moment ; il faut en renvoyer la discussion à l'examen du budget des finances ; alors l'Assemblée se souviendra de cette discussion en temps et lieu.

Voix à gauche. — Oui! oui!

Voici la résolution que je propose.

« L'Assemblée jugeant qu'il y a présomption d'abus graves dans les faits signalés par l'honorable M. Brard, décide qu'une commission de quinze membres sera nommée dans les bureaux pour faire une enquête sur ces faits. »

LE CIT. PRÉSIDENT. La proposition de M. Charras étant déposée sur le bureau, elle sera imprimée et distribuée.

LE CIT. DUFAURE. Après ce que l'Assemblée a entendu, je n'ai qu'un mot à dire.

L'Assemblée a pu voir que les faits dont elle s'occupe appartiennent à tous les ministres qui se sont succédés au ministère de l'intérieur. (Interruption.)

Si l'Assemblée veut réfléchir un moment à la situation où l'admistration se trouvait à toutes les époques depuis la Révolution, elle comprendra comment on a pu arriver au résultat qui vous est signalé.

M. Charras a dit que le conseil d'Etat avait manqué de moralité ou de surveillauce : il a donné à choisir.

Je dis que la législation peut vous paraître insuffisante ; demandez alors qu'elle soit modifiée. Si parmi les quatre dont j'ai réglé les droits à la retraite, il en est un qui a été replacé, je ne pouvais savoir alors que plus tard si la santé de ce fonctionnaire lui permettrait de reprendre du service. (Violente interruption à gauche.)

Si des abus ont été commis, ils ne doivent être imputés qu'aux fonctionnaires qui auraient usé de faux certificats (Nouvelle interruption); mais ils ne sauraient l'être ni au conseil d'Etat ni aux ministres.

Une voix à gauche. — Vous êtes l'avocat d'une mauvaise cause.

LE CIT. SENARD. L'Assemblée comprend le sentiment qui me fait prendre la parole dans cette discussion; c'est un sentiment plus élevé que celui d'une responsabilité personnelle.

C'est une grave erreur que de supposer que, lorsqu'une décision a été surprise à la religion d'un ministre, cette décision consacre un droit irrévocable. Il n'y a pas de droit là où il y a eu fraude.

Le conseil d'Etat ne fait que donner un avis sur les demandes de pensions de retraite; le ministre rend, sur l'avis du conseil d'Etat, une décision qui est toujours révocable quand elle a été autorisée par la fraude. Soutenir le contraire, ce serait se mettre en opposition avec tous les principes du droit.

Ce qui m'étonne, c'est que des hommes qui ont osé produire de faux certificats à l'appui de leur demande de mise à la retraite, aient eu ensuite le courage de redemander du service. Assurément le ministre qui a fait ces nominations ne savait pas ce qui s'était passé; pour ma part, je ne puis le croire.

Il y a peu de temps, un homme se présentait pour remplir les fonctions de procureur-général dans un ressort où il avait exercé déja celles d'avocat-général, et où il avait obtenu une pension de retraite en faisant constater par un certificat de médecin son incapacité complète de remplir aucune fonction. Le citoyen président du conseil aurait pu faire la nomination qu'on demandait de lui, car il aurait complètement ignoré le fait sans l'avis que je lui en ai donné. Le citoyen ministre de l'intérieur a dû se trouver dans la même situation.

Plusieurs voix à gauche. — Est-ce qu'on ne connaissait pas M. Napoleon Duchâtel?

Autres voix. — On a dit que c'était par économie!

LE CIT. SENARD. Quoi qu'il en soit, je crois que le citoyen ministre de l'intérieur ne se refusera pas à accorder à la moralité la satisfaction que réclame l'opinion publique. (Mouvements divers.)

LE CIT. GOUDCHAUX. Le grave incident qui nous occupe a été suivi d'une discussion approfondie qui nous a fait connaître les faits.

En présence de ce qui vient de se passer, la commission du budget comprend qu'elle a un devoir à remplir.

LE CIT. PRÉSIDENT. Le citoyen Charras me déclare qu'il retire sa proposition.

LE CIT. LEBRETON. J'avais demandé la parole pour appuyer la proposition de l'honorable citoyen Charras. Il faut faire retentir à cette tribune le plus hautement possible les principes de respect, de délicatesse, de justice, d'honneur et de moralité. (Très bien! très bien!)

Permettez-moi, puisque je suis à cette tribune, de rappeler que j'avais proposé sur le budget de 1848, au titre de l'etat-major général de l'armée, une réduction portant sur le traitement d'un général de brigade, nommé en violation de toutes les dispositions militaires. (Rires. Très bien! très bien!) Ma proposition fut rejetée à une immense majorité. Les dispositions nouvelles dans lesquelles je vois l'Assemblée font naître en moi l'intention de reproduire ma proposition. J'ai l'espoir que cette fois elle sera appuyée par l'honorable citoyen Charras. (Hilarité. Très bien! très bien!)

LE CIT. CHARRAS. Si l'honorable général Lebreton veut obtenir quelque chose de l'Assemblée, il n'a pas besoin d'un concours aussi faible que le mien. Néanmoins, je serai toujours prêt à le lui accorder quand il aura raison ; mais aujourd'hui je crois qu'il a complètement tort. (Réclamations à droite.)

Il s'agit d'un officier dont le général Lebreton n'appréciait pas les services comme le général Lamoricière. Toute la question est là. L'Assemblée jugera.

A gauche. — Elle a jugé.

LE CIT. TASCHEREAU se dirige vers la tribune. (Mouvement prolongé.)

LE CIT. TASCHEREAU. Aux dix-huit pensions sur lesquelles on demande une enquête, je demande la permission d'en ajouter une autre. (Ecoutez! écoutez!)

Je signale à l'Assemblée un arrêté du 2 juin 1848, portant : Vu la demande adressée par le citoyen..... ancien préfet.

VOIX NOMBREUSES. Le nom! le nom!

LE CIT. TASCHEREAU. L'arrêté est dans les mêmes termes que ceux qu'on vous a lus tout à l'heure.

VOIX NOMBREUSES. Le nom! le nom!

LE CIT. PRÉSIDENT. L'orateur est seul juge de la convenance qu'il peut y avoir à dire ou à ne pas dire le nom.

LE CIT. TASCHEREAU. L'arrêté se termine par l'octroi d'une pension de 2,593 fr. Je voterai contre l'enquête, de quelque façon qu'elle doive être faite, par conséquent je n'attaque pas l'arrêté que je viens de citer. (Agitstion.)

LE CIT. FLOCON. Il ne faut pas souffrir qu'une discussion aussi grave s'égare dans des incidents. Je me hâte donc de nommer la personne à laquelle s'applique l'arrêté qui vien d'être lu par le citoyen Taschereau. Cette personne est le citoyen Vidaillon qui, dit-on, a produit un certificat constatant qu'il était aveugle. (Rires. — Rumeurs.)

LE CIT. RIVET. Le citoyen Vidaillon a produit un certificat constatant qu'il avait un commencement d'amaurose sur un œil.

LE CIT. FLOCON. Votre commission du budget vous propose de faire un examen attentif de toutes les pensions qui ont été accordées ; et il faut que, sous ce rapport, la question lui soit renvoyée. (Réclamations. — Oui! oui!)

Mais il y a autre chose dans ce débat. Des fonctionnaires qui au mois de février ont refusé de servir la République, ont consenti depuis à prendre du service sous le citoyen Léon Faucher. (Très bien! très bien!)

Il faut nous expliquer immédiatement sur ce point. Ce que nous voyons en ce moment c'est la contre-révolution.

Oui, la contre-révolution est entrée au gouvernement avec et par le citoyen Léon Faucher (très bien! très bien!), la contre-révolution, avec son cortége d'actes honteux, de scandales et d'immoralités.

LE CIT. PRÉSIDENT. Le citoyen Jules Favre a déqosé un ordre du jour dont voici les termes :

« L'Assemblée se réservant l'examen et la vérification des pensions de retraite, et blâmant la nomination de fonctionnaires admis à la retraite pour cause d'infirmités, passe à l'ordre du jour. »

LE CIT. LÉON FAUCHER, ministre de l'intérieur. J'ai l'honneur de servir le gouvernement de la République. Je ne crois pas que mon ambition puisse m'être reprochée; c'est le premier gouvernement que je sers, et je le sers dans la faible mesure de mes forces, pour empêcher une révolution nouvelle. (Explosion de murmures à gauche.)

Oui, je mets un honneur sans tache au service de mon pays, et je lui sacrifie jusqu'à la douleur d'entendre ici le langage le plus indécent. (Nouveaux murmures. — A l'ordre! à l'ordre!)

J'ai dû considérer, en proposant la réintégration de ces fonctionnaires, les infirmités dont ils avaient été atteints comme ayant pu cesser depuis une année. (Rire général et prolongé.) J'ai dû prendre surtout en considération la haute capacité qu'ils apportaient au service. (Aux voix! aux voix!)

LE CIT. PRÉSIDENT. La parole est au citoyen Jules Favre pour soutenir son ordre du jour motivé.

LE CIT FAVRE. Je regrette vivement, et je suis sûr de ne pas être le seul dans cette Assemblée, je regrette vivement que le débat ait pris le caractère personnel et passionné qui s'est produit dans le langage des honorables orateurs qui m'ont précédé à cette tribune.

La question qui vous est soumise doit être envisagée et résolue par vous en dehors de tous les entraînements et de toutes les qnestions de parti.

Il est impossible que la Chambre continue ses travaux sans faire éclater le sentiment qui l'a saisie à la révélation des faits qui ont été portés à cette tribune.

Il y a dans ces faits, ainsi que l'a dit le citoyen Flocon, deux points distincts, l'un relatif aux pensions, l'autre aux nominations de quelques-uns des fonctionnaires pensionnés.

Quant au premier, s'il faut en croire quelques orateurs, la législation serait faite de telle sorte que les deniers de l'Etat seraient forcément mis au pillage, et que le conseil d'Etat serait obligé de fermer les yeux.

Il a été, je pense, prouvé surabondamment que la vigilance du ministre et du conseil d'Etat a souvent été mise en garde, et je ne doute pas que l'Assemblée nationale ne tienne à éclaircir les bases sur lesquelles ont été liquidées les pensions dont il s'agit.

Quand au second, je ne veux rien dire qui touche à la considération personnelle du citoyen ministre. Dieu m'en garde! (Rires.)

Que l'Assemblée veuille bien réfléchir qu'ici s'agite une question plus haute qu'une personnalité, quelle qu'elle soit, et c'est le citoyen ministre qui l'a introduite dans ce débat.

La question est celle-ci : Lorsque des erreurs ont fait accorder, en dehors d'une juste application de la loi, une pension imméritée; lorsque la religion du ministre a été surprise, est-il possible qu'un ministre puisse rétablir le même fonctionnaire en signant préciséinant le contraire de ce qui avait été signé par son prédécesseur? Je le demande, cela ne blesse-t-il pas la morale publique?

Le citoyen ministre de l'intérieur nous a dit qu'après avoir pris cennaissance des pièces établissant leur infirmité, il avait cru ensuite à la cessation de ces infirmités. Je sais qu'il faut faire la part de la situation délicate du ministre, cependant je ne comprends pas qu'il ait pu venir se faire ici un argument de cette frivolité.

Il est impossible, lorsqu'il a choisi ces trois fonctionnaires, qu'il n'ait pas en même temps su par quelles manœuvres leurs pensions avaient été obtenues ; car très certainement ils ne sont pas arrivés à leur réintégration sans sollicitations, sans s'être présentés plusieurs fois au ministère Il m'est donc impossible de donner une explication à l'étrangeté de cette conduite.

Non, cela n'a pas pu se passer ainsi; le ministre n'a pu ignorer qu'ils avaient eu recours à un subterfuge.

Que le citoyen ministre de l'intérieur, dans une telle occurrence, ait obéi au désir ardent de sauver son pays, je n'en doute pas; c'est parce que l'Assemblée partage ce désir qu'elle doit lui montrer ses erreurs, s'il s'est trompé.

Il a pensé, beaucoup d'autres faits le prouvent, qu'il était indispensable pour servir la République de replacer tous les anciens fonctionnaires de la monarchie. (Mouvements divers) Je ne doute pas, je le répète, de ses bonnes intentions. (Rires.) Le citoyen ministre de l'intérieur veut sauver la République, il l'a dit, je le crois, et il appelle pour venir à son aide précisément ceux qui l'ont maudite pendant dix-huit ans. (A gauche : Très-bien! très-bien!)

Le citoyen ministre de l'intérieur, en poursuivant ce but avec persévérance, pourrait se laisser entraîner plus loin qu'il ne le voudrait ; il en arrive à laisser passer la raison politique avant la raison morale.

L'Assemblée ne peut pas le suivre dans cette voie. La politique l'emporterait sur la moralité ; elle ne le peut ni pour elle, ni pour le pays.

LE CIT. ODILON BARROT, ministre de la justice, combat, au milieu d'un violent tumulte, l'ordre du jour proposé par le citoyen Favre comme une atteinte aux droits du pouvoir exécutif, et comme une manière indirecte de faire adopter la proposition plus franche du citoyen Perrée, qui voulait intimer au ministère l'ordre de destituer les trois préfets dont il s'agit.

Il la repousse également comme un moyen de faire prononcer un blâme avant le jugement. Il termine en demandant que la question soit réservée.

LE CIT. JULES FAVRE insiste vivement en faveur de son ordre du jour.

LE CIT. PRÉSIDENT. Il y a un autre ordre du jour proposé par le citoyen Roux-Carbonnel. Je vais en donner lecture.

LE CIT. FÉLIX PYAT. Avec l'orthographe.

LE CIT. PRÉSIDENT. Voici cet ordre du jour :

« L'Assemblée nationale, ne pouvant se faire un jugement sur des faits qu'elle ne connaît qu'imparfaitement, renvoie l'examen de la question à la commission du budget et passe à l'ordre du jour.

Voix nombreuses.—Appuyé! appuyé!

Autres voix.—La priorité pour cet ordre du jour.

L'Assemblée, consultée, accorde la priorité à l'ordre du jour de M. Roux-Carbonnel.

A gauche.—Le scrutin de division !

Il est procédé au scrutin de division. En voici le résultat.

Nombre des votants,	713
Majorité absolue,	357
Pour,	363
Contre,	350

L'ordre du jour de M. Roux-Carbonnel est adopté.

La séance est levée à 6 heures 50 minutes.

COURS ET TRIBUNAUX.

HAUTE COUR DE JUSTICE,

SÉANT A BOURGES.

Procès des accusés du 15 mai. — Suite de la séance du 30 mars.

On lui a dit : Voilà des déguisements; il a répondu : Je ne me déguise pas; je suis honnête, loyal je suis un homme de bien, je ne suis pas un traître, et, si on me méconnait aujourd'hui, plns tard on verra mon innocence.

Messieurs, c'est à vous de prononcer; il a attendu votre justice; il l'a attendue bien douloureusement. Voilà dix mois qui pèsent sur sa vie, voilà cette opinion publique de laquelle il avait été accueilli avec tant de faveur, qui s'est détachée avec une si douloureuse ingratitude! voilà sa famille tout entière frappée comme lui, s'associant à lui avec une dignité et un dévouement que je n'ai pas à louer, parce qu'il est dans la nature, mais enfin qui honore le cœur humain.

Voilà toutes les peines qu'il s'agit de finir, et pour les finir, ce n'est pas un acte de miséricorde que vous avez à faire, c'est un acte de justice. C'est cela que j'appelle, c'est cela que j'attends.

Audience du 31 mars.

A dix heures et demie, la cour entre en séance.

Suite des plaidoieries.

LE CIT. PRÉSIDENT. La parole est à l'accusé Blenqui.

LE CIT. BLANQUI. Je demande pardon aux citoyens jurés de leur avoir fait perdre hier une demi-journée, mais j'étais véritablement pris à court. Je vais donc me défendre maintenant,

Je suis devant vous, citoyens jurés, et ce n'est pas à vous que je parle; c'est à la France, la seule haute cour de justice que je connaisse, et dont les arrêts ne sont jamais susceptibles de cassation.

Déjà le cri de ce tribunal suprême nous arrive de tous les points du territoire ; c'est un cri de surprise contre l'accusation qui pèse sur nous ; c'est un cri de réprobation contre les calomnies dont nous sommes l'objet ; c'est un cri de pitié pour ces hommes contre lesquels la haine ne s'assouvit jamais. Cette grande cour de l'opinion publique est la seule dont, à nos yeux, le verdict puisse être légitime.

C'est sans doute pour y échapper qu'on s'est lancé dans cette voie de persécutions; c'est pour se dérober au cri de la conscience qu'au mépris des principes les plus vénérables du droit, on soutient ici une accusation qui, devant nos pairs, serait déjà tombée au grand jour de la discussion.

LE CIT. PRÉSIDENT. Accuse, je vous engage, dans votre intérêt, à vous abstenir de semblables considérations.

BLANQUI. Je dis ce qui est vrai. On nous traduit devant la haute cour...

LE CIT. PRÉSIDENT. C'est la nature de l'accusation portée à propos d'un attentat qui justifie la juridiction de la haute cour.

LE CIT. BLANQUI. Mais il n'y a pas ce charges, et plus l'accusation est grave, plus ressort la faiblesse des charges. Une commission spéciale, la rétroactivité appliquée, une haute cour constituée en vue d'un récent procès, des juges élus sans élection par le suffrage universel ; voilà ce qu'on nous a fait.

On ne s'arrête pas là. Ce n'est pas assez d'avoir violé les règles de la jurisprudence; on nous amène ici, nous, hommes politiques, pour y avoir proclamé, non pas un jugement de justice, mais un jugement de nécessité.

LE CIT. PRÉSIDENT. Accusé, je ne puis vous permettre de continuer ainsi.

LE CIT. BLANQUI. Remarquez...

LE CIT. PRÉSIDENT. Remarquez vous-même qu'il y a deux choses que vous devez respecter : d'abord le décret de l'Assemblée nationale, et ensuite l'arrêt de la haute cour sur la question de compétence. Dans l'intérêt de la justice, dans le votre même, je vous engage...

LE CIT. BLANQUI. Ce dont je m'inquiète le moins, c'est de mon intérêt.

LE CIT. PRÉSIDENT. Mais nous, nous nous en inquiétons.

LE CIT. BLANQUI. Permettez-moi, citoyen président, de vous dire que je suis le meilleur juge de mon intérêt.

LE CIT. PRÉSIDENT. Sans doute à la condition que vous n'outrepasserez pas les bornes que je dois vous assigner par respect pour la loi. Continuez.

CIT. BLANQUI. Je ne peux pas continuer, citoyen président. Si vous ne m'accordez la parole que pour me défendre contre les charges élevées contre moi à l'egard de l'attentat du 15 mai, autant ne pas me l'accorder, car il n'y a pas de charges. Ce qu'on me fait, je le dit vingt fois déja, c'est un procès de tendance.

LE CIT. PRÉSIDENT. Je dois vous dire que vous avez deux choses à respecter, c'est le décret de l'Assembles national et le tribunal devant lequel vous êtes.

LE CIT. BLANQUI. Nous avons dès l'abord combattu la compétence; souffrez que nous puissions plaider de nouveau, en nous défendant, que vous n'êtes pas compétents.

LE CIT. PRÉSIDENT. La haute cour ne peut souffrir que vous mettiez de nouveau en question ce qu'elle a résolu par un arrêt.

LE CIT. BLANQUI. Alors il est inutile que je continue S'il en est ainsi, je ne serai pas défendu.

LE CIT. PRÉSIDENT. Défendez-vous.

LE CIT. BLANQUI. Nous sommes traduits devant la cour comme des hommes politiques; il faut donc que nous nous défendions comme hommes politiques. Car pour ce qui est de l'attentat du 15 mai, que pouvons-nous avoir à répondre? L'accusation l'a à peine effleuré en ce qui me concerne.

L'accusation entière, vous l'avez pu remarquer et l'auditoire avec vous, n'a reposé pour moi que sur les faits qui ont précédé le 15 mai; mais les faits du 15 mai n'y ont pas figuré pour le dixième.

LE CIT. PRÉSIDENT. Eh bien! défendez-vous sur les faits du 15 mai.

LE CIT. BLANQUI. On attaque l'homme politique.

LE CIT. PRÉSIDENT. Défendez l'homme politique.

CIT. BLANQUI. Mais quand je le défends, vous m'arrêtez.

CIT. LE PRÉSIDENT. C'est-à-dire que je vous impose la loi de respecter le décret de l'Assemblée nationale et l'arrêt de la haute cour. C'est à vous de juger ce que vous pouvez dire sans attaquer ces deux choses respectables pour tous.

LE CIT. BLANQUI. Je ne reviendrai pas d'une manière complète, absolue, sur ce qui a été décidé par l'arrêt de la haute cour; du reste, si vous ne voulez pas me laisser parler, je m'arrêterai; le public jugera.

(*La séance continue.*)

L'un des rédacteurs, gérant :
EUGENE CARPENTIER.

Bulletin de la Bourse du 2 avril.

Nous sommes en pleine liquidation. La rente ouvre en baisse à 88 75, elle tombe même à 88, mais elle se relève au milieu du marché, et elle finit mieux que samedi, à 88 75 en liquidation.

Le report est fort cher, et le 5 0[0 fin avril ferme à 89 25, après avoir coté 89 75. C'est une hausse de plus de 1 franc sur la bourse précédente.

On a vendu à tort à l'ouverture sur des craintes de livraison qui ne se sont pas vérifiées.

Les gros acheteurs ont profité du mouvement de baisse qu'ils avaient provoqué pour ramasser des inscriptions.

On dit que le roi de Prusse a refusé le titre d'empereur d'Allemagne, qui lui avait été déféré.

Le bruit court qae la chambre des députés de Turin a été dissoute, et que les Autrichiens sont entrés dans Rome.

Le 3 0[0, qui était à 56 25, monte à 57 30, avec 1 fr. de hausse.

La Banque de France ouvre comme samedi à 2390, et arrive à 2400 cours de clôture. avec 10 fr. d'amélioration,

Les chemins de fer sont plus faibles. Orléans, de 900 perd 10 à 890. Avignon-Marseille est stationnaire à 227 50. Le Nord est lourd à 462 50.

Le zinc Stolberg fait 600, et la Vieille-Montagne 2,800. La Bourse finit avec beaucoup de fermeté; elle annonce une hausse considérable.

Imprimerie centrale de NAPOLÉON CHAIX ET Ce.